

Sherbrooke métropolitain Assainissement: bond des coûts de 17 millions \$

par Stéphane LAVALLÉE
SHERBROOKE — Les travaux d'assainissement des eaux usées, coordonnés par la Régie intermunicipale du Sherbrooke métropolitain, coûteront 17 millions \$ de plus que prévu l'an dernier, la facture faisant un bond de 74 à 91 millions \$, une hausse de presque 23 pour cent.

C'est la construction de l'usine d'épuration régionale qui entraîne la plus forte augmentation des coûts. Son prix passe de 50 millions \$ à 62,3 millions \$. L'exploitation de l'usine drainera 2,575.000 \$ par année.

Ce sont là les derniers chiffres présentés, hier, à la Régie intermunicipale d'assainissement du Sherbrooke métropolitain par les ingénieurs des Consultants en épuration de Sherbrooke, un groupe mandaté par la SQAÉ (Société québécoise d'assainissement des eaux).

Les nouvelles données sont obtenues à partir des investissements déjà réalisés et des modifications apportées à certaines portions du projet.

"Le but était de trouver le moyen le plus économique de réaliser l'assainissement", assure le président de la Régie, le maire Jean Paul Pelletier, de Sherbrooke. Ainsi, explique-t-il, certains plans de travaux sont modifiés alors que d'autres, comme la construction projetée d'une deuxième traverse sous la rivière Saint-François, ont simplement été abandonnés.

Contributions augmentées

Malgré tout, les coûts sont supérieurs aux estimations de 1985. Pour les municipalités membres de la Régie, soit Lennoxville, Sherbrooke, Fleurimont, Rock Forest et Ascot (ct), cette hausse imposante signifiera sans aucun doute une augmentation appréciable de leurs contributions financières respectives, même si les travaux seront payés par le ministère de l'Environnement dans une proportion d'environ 85 pour cent.

Au fait, la répartition des coûts entre les municipalités liées au sein de la Régie intermunicipale d'assainissement du Sherbrooke métropolitain n'est pas encore formellement établie. Le réajustement des coûts des travaux est d'ailleurs effectué dans le but de déterminer la facture de chaque membre de l'organisme, une délicate opération qui devrait se réaliser dans environ deux semaines en se basant sur le volume de rejet d'eau usée de chacune des municipalités.

En octobre dernier, une nouvelle répartition des coûts proposée par la Ville de Sherbrooke pour la première phase des travaux, alors évaluée à quelque 20 millions \$, aurait eu pour effet de hausser la contribution de la ville Fleurimont de 1,4 million \$ tandis que Lennoxville voyait sa facture grimper de 800.000 \$ et celle d'Ascot s'élevait de 450.000 \$. Pour Sherbrooke, le coût diminuait toutefois de 1,7 million \$ alors que

Rock Forest s'en tirait avec une facture moins élevée de 200.000 \$.

Cette nouvelle répartition des coûts a finalement été rejetée après des critiques virulentes lancées par les maires de banlieues. Aujourd'hui, les ingénieurs évaluent le coût des travaux de la première phase, celle de l'interception, à 24,5 millions \$ plutôt que 22 millions \$. Les travaux d'interception sont déjà commencés et ils permettront de diriger vers l'usine de filtration tous les rejets municipaux qui, présentement, aboutissent dans la rivière Saint-François.

On peut estimer à présent que la distribution des factures se fera dans une proportion semblable à celle suggérée par Sherbrooke à l'automne dernier, mais le maire



Jean Paul Pelletier

Jean Paul Pelletier n'appréhende aucune tempête, lui qui souhaite un nouveau partage des contributions.

Le tableau des coûts dont il dispose maintenant lui accorde évidemment des munitions. "J'ai un intérêt comme maire de Sherbrooke, dira-t-il. C'est bien bon d'être charitable, mais il faut que les citoyens paient pour les services qu'ils obtiennent, pas plus."

Le maire Pelletier insiste cependant sur un fait: le projet d'épuration des eaux tel que défini actuellement n'est plus du tout le même que celui projeté lors de la création de l'organisme régional, en 1984.

"Il y a des changements à tous les niveaux, soutient-il. Au moment de l'entente de la Régie, on ne savait même pas où allait être l'usine d'épuration, il y a eu des changements aux stations de pompage, aux intercepteurs d'eau usée."

"À l'origine, le pourcentage de répartition des coûts était hypothétique", lance Jean Paul Pelletier.

la tribune

76e ANNÉE — No 17 — 48 PAGES — 4 CAHIERS

— SHERBROOKE, MERCREDI 12 MARS 1986 —

(SAM.-DIM. 75¢) 45¢
 Livraison à domicile
 \$2.50 par semaine

En fermant le robinet à subventions au secteur privé

Ottawa doit cesser de donner sa chemise

... recommande un comité d'étude sur les programmes fédéraux

par Denis LESSARD
OTTAWA (PC) — Le gouvernement fédéral doit cesser de donner sa chemise à force de subventionner le secteur privé, affirme un comité d'étude sur les programmes fédéraux.

Déposé hier aux Communes, le rapport du comité chargé de conseiller le gouvernement sur sa réévaluation de plus de 1.000 programmes fédéraux dénonce les chevauchements et la prodigalité des initiatives fédérales de subventions à l'entreprise.

L'an dernier, cette longue liste de 218 programmes, qui nécessitent 68.000 fonctionnaires, a pompé 16,4 milliards \$ des coffres fédéraux. En outre les compagnies privées bénéficient des largesses du fisc et profitent de stimulants fiscaux évalués à près de 36 milliards \$ par année.

"Le gouvernement donne des deux mains, par le biais d'un programme de stimulants industriels extrêmement généreux, qui donne lieu à des chevauchements", estime le comité formé de représentants du secteur privé tout autant que de fonctionnaires.

Aux subventions directes s'ajoutent de nombreuses largesses fiscales, dont il est difficile de cerner l'étendue, ajoute-t-on.

Ces cadeaux pris à même l'argent des contribuables servent trop souvent à "récompenser l'effort mais non le résultat", estime le comité, qui réclame qu'Ottawa siffle la fin de la récréation et ferme un peu le robinet à subventions.

Le fait que le ministère du Développement industriel régional ait jugé nécessaire de préciser qu'Ottawa ne paiera jamais plus de 90 pour cent d'un projet du secteur privé prouve l'absurdité d'un système où les contributions gouvernementales se chevauchent, estime le comité.

La solution la plus facile serait d'abolir soit les subventions, soit les stimulants fiscaux, évoque le rapport, ajoutant toutefois que ce remède serait trop drastique.



Le vice-premier ministre Erik Nielsen a déposé, hier aux Communes, le rapport du comité d'étude sur les programmes fédéraux qui couvre 21 volumes et 15.000 pages.

Selon le groupe, Ottawa devrait définir une contribution limite de 50 ou 75 pour cent pour le coût des projets de recherche et de développement. Des exceptions devraient nécessiter le feu vert du ministre.

Prestigieux mais coûteux, le programme spatial canadien devrait faire l'objet d'un examen impartial et être doté d'une gestion interne plus efficace, note-t-on.

Dans les services fédéraux assurés aux entreprises, un coup de barre devrait être donné à la Société des postes. Un organisme, comme le CRTC, devrait pouvoir la mettre au pas, et son système comptable devrait être "redressé", affirment les auteurs.

La Banque fédérale de développement devrait être liquidée ou fu-

sionnée à un ministère fédéral.

Quant aux fonctionnaires qui administrent les programmes destinés au: compagnies, ils devraient être incités à faire davantage avec moins d'argent. Selon le comité, un gouvernement qui reconnaît et récompenserait la productivité de ses employés pourrait espérer de meilleurs résultats.

- Abandonner le projet de cartographie
 - Epargner les programmes sociaux
- A 3, A 16

2 morts dans un incendie sur la rue London

Un occupant fait faux bond à la police

par Pierre SAINT-JACQUES
SHERBROOKE — Un des occupants du 113 de la rue London, Luc Moreau, disparu depuis le moment où a éclaté l'incendie qui a causé deux morts, lundi, devait se rapporter au quartier général de la Police municipale de Sherbrooke, rue Marquette, hier en soirée, mais il lui a fait faux bond.

Il devait normalement s'y rendre pour s'entretenir avec le détective Gérard Leblanc qui est chargé de l'enquête dans cet incendie, le plus coûteux en vies humaines à Sherbrooke depuis le feu allumé par un pyromane, rue Frontenac, le 12 octobre 1977, alors que deux femmes avaient péri.

Luc Moreau aurait accidentellement allumé l'incendie du logement où il logeait, en essayant

de se fabriquer une lampe artisanale ou un mini-système de chauffage alimenté avec de l'essence.

L'alimentation en électricité du logement, situé au 113 de la rue London et occupé depuis quelques mois par Roger Parent et Luc Moreau, avait été coupée quelques heures avant le drame, plus précisément dans l'après-midi de lundi.

Depuis un an, Hydro-Sherbrooke avait tenté de retracer M. Moreau qui avait omis de régler des comptes en souffrance. La panne provoquée resterait l'ultime moyen pour l'entreprise de convaincre les clients retardataires.

Lors des expertises effectuées hier, il a été confirmé que Hydro-Sherbrooke avait apposé un scellé sur le compteur électrique et coupé l'alimentation en électricité au logement dans les heures qui ont précédé le drame.

Or le scellé a été arraché mais qu'importe, on ne pouvait pas rétablir le courant.

C'est à ce moment qu'on suppose que Moreau aurait pu se rendre au sous-sol pour en rapporter un contenant d'essence qu'il aurait accidentellement renversé sur le plancher du rez-de-chaussée.

Voulant éponger l'essence avec un torchon mais n'y voyant goutte, le locataire aurait craché une allumette qui a donné naissance au violent incendie, même que l'homme a été brûlé un peu au visage et au cuir chevelu.

Il a donné l'alerte puis a quitté la maison en catastrophe.

Roger Parent, qui se trouvait à l'étage, s'est levé puis s'est approché de la fenêtre. On lui a crié d'aller chercher l'enfant qui se trouvait dans la maison, Steve Bisson, et de le faire sortir par la fenêtre.

Mais Roger Parent n'est jamais réapparu. Et Steve, 5 ans, n'a pu être sauvé autrement, à l'arrivée des pompiers.

À l'arrivée des policiers, Luc Moreau, qui se savait recherché pour des amendes impayées, aurait eu la frousse et aurait fui les lieux, d'où le mystère qui a plané toute la journée sur cette affaire.

Il a été établi que le feu a pris naissance dans la cuisinette, située à l'arrière du logement, au niveau du sol.

Les matériaux de finition du logement pourraient expliquer en partie la rapidité et la voracité des flammes: tuiles de carton au plafond, préfini sur les murs, ouverture d'une porte à l'arrière pour permettre à la femme de fuir mais qui a donné un sursaut d'énergie aux flammes grâce à l'entrée d'air.

Le coroner Michel Durand, du district judiciaire de Saint-François, sera saisi de l'affaire.

Le Dr Ronald Coulombe, un chimiste du Laboratoire de la police scientifique de Montréal, l'inspecteur Michel Richer, du Département de prévention des incendies, le détective Gérard Leblanc, des Enquêtes criminelles et l'inspecteur en bâtiment Pierre Lorrain ont procédé à l'examen complet du logement hier.

Le dernier incendie mortel à Sherbrooke remonte à juin 1983 alors qu'un homme a trouvé la mort dans l'incendie d'un hangar, rue La Cathédrale.



Pompiers, policiers et spécialistes ont passé de longues heures dans le logement du 113 de la rue London pour déterminer le lieu d'origine et la cause du feu.

• Autres textes en page A 2

bonne journée!

71e jour de l'année
 L'oisiveté est comme la rouille: elle use plus que le travail. (Franklin)

Le Canada

- Grève de la faim du sénateur Hébert: Mulroney ne cédera pas
- A 14

Le Québec

- Budget: Bourassa accusé d'avoir "maquillé et truqué" la vérité
- B 1

Les sports

- Les Nordiques limités à une nulle
- D 1

TEMPERATURE
 VARIABLE: - 14 — - 2°C.
 DEMAIN: BEAU C-13

Aujourd'hui

SOMMAIRE ABRÉGÉ

- ARTS.....B-7
- BANDES DESSINÉES...C-9
- DÉCÈS.....C-11
- DE TOUT DE TOUS...C-13
- FINANCE.....B-4
- PETITES ANNONCES...C-7
- SPORTS.....D-1
- VIVRE EN '86.....C-1



L'homme et l'enfant ont eu connaissance de l'incendie mais ont péri asphyxiés Vains efforts des pompiers et ambulanciers

par Pierre SAINT-JACQUES

SHERBROOKE — Les deux victimes de l'incendie qui a éclaté dans un logement de la rue London, hier, ont péri asphyxiés malgré les efforts surhumains des pompiers pour les tirer de là de même que le concours des ambulanciers dépêchés dans trois véhicules d'urgence puis en dernier ressort, du personnel de l'Hôtel-Dieu.

Steve Bisson, âgé de 5 ans, domicilié rue Wellington sud et Roger Parent, âgé de 31 ans, locataire du 113 London, ont perdu la vie dans l'incendie aussi bref que violent qui a pris naissance un peu avant une heure du matin.

Alerte

La mère du jeune Bisson, Hélène Jubinville, âgée dans la vingtaine, a également été conduite à l'hôpital pour y recevoir des soins pour un choc nerveux et des coupures aux mains, infligées en fracassant des vitres de la maison voisine pour donner l'alerte.

A 00 h 47, l'alarme a retenti à la caserne de la rue Marquette.

L'opérateur Pierre Dubreuil a dépêché sur la rue London les effectifs des casernes 1 et 2, soit une vingtaine de pompiers et quatre officiers, sous les ordres du capitaine Marcel Vachon.

L'appel disait: "Il y a eu explosion et des gens sont restés dans la maison".

La présence certaine de victimes dans la maison a amené les pompiers à se risquer dans l'enfer pour les tirer de là le plus vite possible.

"Les flammes sortaient par la fenêtre et la porte avant. Les pompiers ont dressé une échelle contre le mur latéral. Rendus au premier étage, ils ont aperçu un premier corps près de la fenêtre, celui de l'homme" de raconter le capitaine Vachon.

Le pompier Marc Roy a cru que ses oreilles allaient fondre quand il a pénétré dans la maison pour traîner le corps de l'homme vers la fenêtre d'où l'ont sorti, de peine et de misère, d'autres compagnons.

Enfant près de la porte

Il a fallu par la suite mener une autre offensive serrée contre le feu avant qu'une seconde équipe puisse entrer au rez-de-chaussée, grimper à l'étage et finalement découvrir le corps de l'enfant près de la porte d'une chambre.

La position des deux cadavres prouve que les deux victimes ont eu connaissance du feu et ont tenté de s'échapper.

"Le feu a été très violent mais il n'a fallu qu'une quinzaine de minutes pour le circonscire" d'ajouter le capitaine Vachon.

Durant tout ce temps, un voisin d'en face, M. Jean-Claude Glaude, a retenu du mieux qu'il a pu Mme Jubinville en proie à une véritable crise de nerfs. Elle voulait son enfant, rien d'autre, et criait à en fendre l'âme.

Mme Jubinville et son fils Steve se trouvaient en visite chez Roger Parent et Luc Moreau, les deux locataires du 113.

Tous étaient revenus de veiller vers 00 h 15.

Roger Parent était allé au lit tout comme le jeune Steve pendant que Mme Jubinville et Luc Moreau sont demeurés au rez-de-chaussée.

Pour des raisons que l'on avait du mal à s'expliquer plusieurs heures après le tragique incendie, moins d'une trentaine de minutes après l'arrivée des occupants, le feu éclatait.

Très rapide et très violent.

Luc Moreau a disparu aussitôt l'incendie éclaté. On croit que Mme Jubinville se trouvait à la salle de bains lorsque le feu a pris naissance.

Le détective Gérard Leblanc, des Enquêtes criminelles, le Dr Ronald Coulombe, chimiste du Laboratoire de police scientifique, l'inspecteur Michel Richer, du Département de Prévention des incendies et l'inspecteur en bâtiment Pierre Lorrain, de la Ville de Sherbrooke, ont apporté leur collaboration à l'enquête qui s'est poursuivie toute la journée hier.

Les dommages pourraient se chiffrer à plus de 40 000 \$. La propriété est celle de M. Pierre Groulx, de Sherbrooke, depuis 1983.



Voisin d'en face et costaud, M. Jean-Claude Glaude a eu beaucoup de peine à retenir Mme Hélène Jubinville dont l'enfant a péri dans le feu.



(Photo La Tribune par Bernard Vanier)

En une quinzaine de minutes tout au plus, les pompiers sous les ordres du capitaine Marcel Vachon ont maîtrisé les flammes. Mais la violence et la soudaineté de l'incendie ont enlevé deux

vies et causé des dommages de l'ordre de 40 000 \$, dans cette maison de la rue London.

Elle criait: "Je veux mon enfant"

SHERBROOKE (psj) — "Elle criait tout le temps: je veux mon enfant, je veux mon enfant! J'avais de la difficulté à la retenir mais c'était impossible d'entrer dans la maison. Il y avait du feu partout."

M. Jean-Claude Glaude, voisin d'en face, a été le premier témoin à se rendre sur les lieux du tragique incendie.

"C'est ma femme qui s'est réveillée. Il y avait une femme qui criait et de la fumée qui sortait du logement. J'ai alerté les pompiers puis j'ai sauté dans mon pantalon."

Il avait à peine traversé la rue que les vitres de la fenêtre du salon et de la porte avant éclataient. On croit que cette explosion a été provoquée par l'accumulation de gaz de combustion à l'intérieur du logement.

M. Glaude s'est immédiatement occupé de Mme Jubinville. Costaud, il a eu beaucoup de difficulté à la maîtriser. L'ampleur que l'incendie avait pris en quelques minutes empêchait toute intervention, même héroïque.

"Les pompiers sont arrivés rapidement sur les lieux" de poursuivre M. Glaude.

Quant à l'état de Mme Jubinville et aux premiers instants écoulés

depuis l'éclatement de l'incendie, le voisin immédiat du logement incendié, M. Robert Brazeau, devait confirmer le témoignage de M. Glaude.

"La femme a frappé tellement

fort dans les vitres qu'elle a cassé les vitres de la cuisine et du salon. Je venais de me coucher. Je lui ai dit que j'alerterais les pompiers et c'est ce que j'ai fait. Elle criait tout le temps "mon bébé, mon

bébé!" mais il n'y avait rien qu'on pouvait faire."

La découverte d'un chien mort dans le logement confirmait la violence de l'incendie, sa grande rapidité et sa grande voracité.



(Photo La Tribune par Bernard Vanier)

La présence du cadavre du chien, asphyxié, démontre la soudaineté et la violence du feu.

d'une ligne à la page

PUBLICITE PUBLI-REPORTAGE CONCOURS
PUBLI-PROMOTION ANNONCES RELATIONS PUBLIQUES

Bingo

3-300 la tribune

900\$ A GAGNER

2e MARATHON — CARTE JAUNE

Nombres à marquer sur votre carte aujourd'hui:
MARDI, le 11 mars 1986:
i-27, N-35, B-9, i-26, O-71, G-47, i-20, G-57

Nombres à marquer sur votre carte aujourd'hui:
MERCREDI, le 12 mars 1986:
N-34, i-24, G-48, i-21, N-45

Les gagnants doivent appeler à 564-5470

Au palais de justice

• Deux ans pour agression sexuelle

SHERBROOKE — Aldo Thibodeau a écopé d'une peine de deux ans de pénitencier pour une agression sexuelle à l'égard d'une fillette âgée de 10 ans qui avait supporté ce secret pendant un an avant d'en parler.

En imposant cette sentence hier, le juge Laurent Dubé de la Cour des sessions de la paix a souligné que le prévenu refusait de reconnaître ses faiblesses et négligeait de prendre les moyens pour les surmonter.

Thibodeau, âgé de 35 ans, de Magog, a grimacé en apprenant la longueur de sa condamnation.

Il en était à sa huitième comparution devant un tribunal pour des

infractions à connotation sexuelle envers des personnes âgées de 9 à 72 ans depuis 1978.

Le procureur Claude Mélançon a réclamé le baigne contre le prévenu pour protéger les femmes contre lui jusqu'à ce qu'il comprenne qu'il devra s'amender.

Thibodeau utilise toutes sortes de subterfuges pour en arriver à ses fins mais détale comme un lièvre lorsqu'il trouve de la résistance.

Le défenseur Claude Leblond a représenté que son client était détenu depuis le 14 février au sujet de cette dernière affaire et qu'il est encore récupérable.

Un agent de probation avait émis l'opinion que Aldo est capable de se reprendre en main s'il le désirait mais qu'il ne saurait dire s'il aura assez d'humilité pour le faire.

• Menace de blessure à son père: évaluation de 30 jours

SHERBROOKE — Jacques Rousseau, qui est inculpé d'avoir menacé son père de le blesser, a été renvoyé pour une évaluation de 30 jours par le tribunal.

Il a été traduit hier devant le magistrat Louis-Denis Bouchard de

la Cour des sessions de la paix. Rousseau, âgé de 37 ans, qui est défendu par Me Michel Dussault, ne sera pas appelé à répondre à cette accusation avant que l'on sache s'il est apte ou non à le faire.

Le plaignant aurait été menacé avec une hache à son domicile de Rock Forest.

• Accusé de négligence criminelle et de menaces à son ex-amie

SHERBROOKE — Gaëtan Proteau a protesté de son innocence à des accusations de menaces envers son ancienne blonde, de voies de fait sur son nouveau "chum" et de négligence criminelle en le heurtant sur un trottoir avec sa voiture.

Il a été traduit hier devant le magistrat Louis-Denis Bouchard de la Cour des sessions de la paix.

Proteau, âgé de 42 ans, de Sherbrooke, qui est défendu par Me Michel Dussault, pourra reprendre sa liberté provisoire en attendant son enquête préliminaire le 6 mai.

Le procureur Paul Crépeau a cependant obtenu des conditions qui astreignent le prévenu à garder la paix et à ne pas communiquer avec les plaignants pour aucune considération pendant la durée des procédures.

King wellington
REDIGÉE COLLABORATION

— O —
On ignore si le policier Jean-Guy Comtois a décidé de commencer à fumer ou a plutôt choisi de cesser s'il fumait déjà, ou encore s'il se soumettra à une diète sévère. Enfin, on ignore la nature de l'anguille sous roche, mais selon ses compagnons de travail, il a quelque chose à prouver à sa digne épouse et il a l'intention de mettre sa promesse à exécution dans les meilleurs délais.

— O —
Les sergents Léopold Lavigne et Léon Montagne du quartier général de la SQ de l'Estrie viennent à peine de franchir le cap des 25 années de service et l'énergie débordante qu'ils affichent serait la garantie d'une autre tranche de quart de siècle.

— O —
En faisant le calcul des sommes affectées à l'achat de nouveaux véhicules de patrouille, certains mathématiciens avisés auraient conclu à la lecture des chiffres que le directeur Léon Paquin aura à sa disposition une limousine blindée de quelque 90 000 \$. Après vérification, il semble que la somme globale de 127 000 \$ servira à l'achat de neuf nouveaux véhicules de patrouille.

— O —
Depuis qu'il séjourne au CHUS, l'agent Jean Lecours a démontré des aptitudes de boy scout. Son lit étant un peu court, il s'est organisé un coussin avec des couvertures afin d'appuyer ses longues jambes sur le pied du lit. Préposé aux télécommunications au quartier général de la SQ, il a de la difficulté à chasser le naturel puisqu'il tend l'oreille à chaque message provenant de l'intercom.

carnet

Claude 'Mutt' Dussault recevrait avec plaisir toute délégation qui traiterait lui demander de se présenter aux élections municipales. Dans Sherbrooke ou ailleurs.

— O —
Si on vous dit que Serge Racine est en fugue depuis quelques semaines, c'est qu'il écoute des fugues pour orgue.

— O —
Si les débats continuent sur le même ton à la Commission scolaire de Sherbrooke, l'école deviendra secondaire.

— O —
Réal 'Tiger' Charest songerait à effectuer un retour à la balle-molle. Comme spectateur, bien sûr.

— O —
Gaston Bérard et Mimi Chabot ont offert toute une performance lors de la présentation d'un "spectacle folklorique" au Club des Elans. Tout cela s'est déroulé à l'occasion du dîner aux fêtes au lard, et il paraît que les gens présents ont bien apprécié.

— O —
Richard Keayes songe à s'équiper d'une Jeep 4 X 4 lors de sa prochaine excursion de ski dans les Rocheuses, uniquement pour prouver à ses compagnons de voyage qu'un tel véhicule ne parviendrait pas à gravir de telles pentes. Il a gâché son dernier voyage à tenter de convaincre ses compagnons. Sans compter qu'il a eu beaucoup de mal à digérer la recette de veau que lui a suggéré Marc "Mad Dog" Bilodeau.

— O —
Lors de ce même voyage de ski, on dit que Christian Hardy n'en menait pas large lors de l'envolée et même qu'il n'en menait pas tellement long.

La Quotidienne 906-8058

la tribune

Courrier de deuxième classe
Enregistrement No 1539

Abonnement au Canada, territoire immédiat, sauf endroits desservis par camions et routes motorisées. 1 an \$110.00, 6 mois \$70.00, 3 mois \$40.00, 1 mois \$15.00. Hors de notre territoire immédiat, États-Unis et autres pays: 1 an \$165.00, 6 mois \$100.00, 3 mois \$65.00, 1 mois \$25.00.

"La Tribune" est sociétaire de la Presse canadienne, de l'Association des quotidiens de langue française, membre de l'Association des quotidiens du Canada, affiliée à l'Audit Bureau of Circulation ABC et à l'Union internationale de la presse catholique. Sources d'informations: Presse canadienne, Presse associée, Reuter, Agence France-Presse. Le service de photos fac-similées de la Presse canadienne et les agences affiliées sont autorisés à reproduire les informations de la Tribune.

1950, rue Roy, Sherbrooke, Qué.,
Tél.: 564-5450, J1K 2X8

Journal quotidien publié à Sherbrooke par Les Journaux Trans-Canada (1982) Inc. (division La Tribune)

YVON DUBÉ
Président et Éditeur

JEAN VIGNEAULT
Rédacteur en chef

FRANÇOIS VAILLANCOURT
Directeur du service de la publicité

GASTON GAGNÉ
Directeur du service du tirage

Téléphones: Petites annonces: 564-0999 — Publicité: 564-5450
Rédaction: 564-5454 — Abonnements: 564-5466

A Ottawa, le rapport Nielsen recommande fortement de laisser tomber le projet L'Institut de cartographie au rancart

par Stéphane LAVALLÉE
SHERBROOKE — Le comité spécial d'enquête du gouvernement canadien qui a remis son rapport de 21 volumes, hier, aux Communes, recommande d'abandonner le projet de création d'un Institut de cartographie à Sherbrooke.

Deux groupes de travail ont abordé la question et ils en viennent à la même conclusion: il n'y a pas d'avantages pour le gouvernement du Canada à concrétiser cette promesse faite en 1977 par le gouvernement libéral de Pierre Elliott Trudeau.

Le volume du rapport Nielsen portant sur le croissance économique canadienne recommande formellement de laisser tomber ce projet évalué à 80 millions \$ par les instances gouvernementales fédérales. Les arguments invoqués par l'équipe de travail sont les mêmes que ceux exposés en mai 1985 dans le budget du ministre des Finances, Michael Wilson.

D'abord, soutient le comité d'enquête, la création d'un Institut de cartographie à Sherbrooke doublerait des services existants déjà dans la capitale fédérale. Ensuite, par sa localisation, ce service du ministère de de l'Énergie, des mines et des Ressources serait difficile d'accès. Finalement, on soutient que le gouvernement ne possède aucun avantage économique à procéder aux transferts de personnel et aux dépenses d'immobilisation qu'impliquerait la création de l'Institut de cartographie.

Un autre groupe de travail, qui s'est penché sur l'administration du gouvernement, constate des incohérences au département de cartogra-

phie, à Ottawa, et dans l'entreprise privée qui gravite autour de ce service.

On relève une nouvelle fois le problème de dédoublement que créerait l'implantation d'un Institut de cartographie à Sherbrooke et on fait valoir son inutilité dans l'optique d'un accroissement de l'efficacité du département d'Ottawa.

Même que ce comité d'enquête propose de s'en remettre davantage à l'entreprise privée pour la réalisation de certains travaux dans le domaine de la cartographie.

Par ailleurs, il ne semble pas être véritablement question du petit bureau de l'Institut de cartographie implantée à Sherbrooke depuis quelques années, si ce n'est pour rappeler qu'il a coûté 1,861,000 \$ au gouvernement canadien en 1984-85. Son budget prévu pour 85-86 était de 2,5 millions \$ mais cette somme est gelée pour l'instant.

"Pas surpris"

Commentant ces recommandations et remarques du rapport Nielsen, le député de Sherbrooke aux Communes, Jean Charest, se dit "pas surpris ni déçu".

"Je m'attendais à ça, je suis content que ce soit finalement sorti et le comité qui a fait le rapport se dit conscient que d'autres considérations doivent être prises pour décider", déclare le député conservateur.

Selon lui, les informations issues d'Ottawa, hier, ne signifient pas la fin du projet de création d'un Institut de cartographie à Sherbrooke, un projet qui devrait créer quelque 400 emplois directs et 1,000 autres emplois indirects.

"Ce n'est pas peine perdue, sou-

tient Jean Charest, c'est loin d'être fini, prends ma parole."

Il faut se rappeler, insiste-t-il, que le rapport du groupe spécial d'enquête est exclusivement composé de recommandations qui devront être étudiées en comités parlementaires. Quand? Le député de Sherbrooke ne le sait pas encore.

A tout événement, il souligne que des solutions de rechange au projet de l'Institut de cartographie sont présentement envisagées par l'administration fédérale advenant le

cas où cette promesse devait être abandonnée. C'est le premier ministre Brian Mulroney qui l'aurait confirmé, la semaine dernière, lors d'une rencontre à ce sujet avec le représentant du comté de Sherbrooke.

De toute façon, le député Charest est catégorique: "Je n'ai pas l'intention, dit-il, de faire une autre campagne électorale là-dessus. Le projet se réalisera ou il sera abandonné."

Malgré une recommandation implicite sur l'emplacement à retenir

L'administration de la ville évite d'aborder le dossier de la relocalisation de l'Hôtel de ville

par Stéphane LAVALLÉE
SHERBROOKE — Malgré un plan d'urbanisme tout neuf pour le centre-ville de Sherbrooke, l'administration municipale évite soigneusement de raviver le dossier de la relocalisation de l'Hôtel de ville même si, dans le plan déposé lundi, on manifeste la volonté de favoriser la concentration des activités administratives au plateau Marquette, coin King ouest et Belvédère.

"Officiellement, confie le conseiller Léonard T. Laflamme, membre du comité consultatif sur le centre-ville de Sherbrooke, la question n'a pas été abordée. Le projet de l'Hôtel de ville est fini pour le moment mais, sans m'engager, si on lit entre les lignes, le rôle administratif se trouve logiquement au plateau Marquette."

Prenant bien soin de ne pas relancer le débat ou risquer de se compromettre sur le sujet, le con-

seiller Léonard T. Laflamme estime cependant que, si on devait construire un nouvel édifice pour abriter les services municipaux, il devrait être localisé dans le secteur des rues King ouest, Belvédère et Marquette.

Défenseur du projet d'acquisition par la Ville de l'édifice Mirza de la rue Frontenac, en 1984, au moment où ce projet était fort controversé, le conseiller Laflamme admet aujourd'hui que "plus on avance dans le temps, plus on réalise que l'édi-

fice (de l'Hôtel de ville) devrait être sur le plateau Marquette".

"Si cela avait été fait dans le bas de la falaise, déclare Léonard T. Laflamme, peut-être que ça aurait été une erreur."

Mais il n'est pas question pour lui, ni pour le maire Jean Paul Pelletier, de soulever à nouveau, maintenant, la question de la relocalisation des effectifs municipaux. Le premier magistrat reste muet à ce propos tandis que Léonard T. Laflamme juge suicidaire de relancer quelque projet de cette nature avant le scrutin municipal de novembre prochain.

"On a été tellement divisé sur ce dossier, rappelle-t-il, que personne ne veut en discuter en période électorale. Il y a des choses plus pressantes."

Le chef de la division de l'urbanisme à la Ville de Sherbrooke, Mi-

chel Archambault, confirme qu'il ne revenait pas au comité consultatif sur le centre-ville d'apporter une réponse spécifique au problème de relocalisation de l'Hôtel de ville, présentement sis rue Wellington nord.

"Le plan d'urbanisme identifie des grandes orientations de développement, explique l'urbaniste, mais ça n'exclut pas la présence de fonctions administratives dans le pôle commercial. A l'heure actuelle, c'est une coexistence intéressante qui peut rester, tout comme on peut et doit avoir du commercial sur le plateau Marquette."

Pour le conseiller Léonard T. Laflamme, le problème de l'éparpillement des effectifs municipaux demeure toutefois complet. "Ca coûte cher et ça fait perdre du temps aux fonctionnaires", soutient-il.

Terrain difficile à trouver pour le HLM de 50 unités

par Stéphane LAVALLÉE
SHERBROOKE — Le Société d'habitation du Québec éprouve certains problèmes à dénicher les terrains adéquats pour réaliser son projet de construction de 50 unités de logement à loyer modéré pour familles, à Sherbrooke.

Dans l'est de la ville, où 30 unités de logement doivent être construites, la SHQ ne possède encore aucun site. Dans le quartier nord, destiné à recevoir une vingtaine d'unités, l'organisme provincial a presque choisi de construire trois immeubles de six logements chacun, en bordure de la rue Richard, mais aucune entente en ce sens n'est finalisée.

Dans le quartier est, à l'intérieur des limites du comté de Saint-François, on a finalement dû écarter la rue Taché de la liste des sites de construction, les résidents du secteur s'étant prononcés contre le projet. Le terrain de quelque 67.000 pieds carrés que détient la SHQ à l'extrémité de cette rue sera mis en vente incessamment mais, signale-t-on à l'Hôtel de ville, on risque bien d'y retrouver quand même des constructions multifamiliales puisque le zonage le permet.

Un autre site est présentement à l'étude, toujours dans le quartier est, à proximité de HLM (habitations à loyer modéré) déjà

existants. A cet endroit, rue Papineau, la SHQ projette d'établir une quinzaine d'unités de logement, précise l'agent de projets au siège de la Société à Montréal, André Poitras. Il faudra trouver un autre endroit pour construire 15 logements supplémentaires.

"La recherche de terrains est très difficile à Sherbrooke, fait valoir le chargé de projets à la SHQ. Les gens sont aussi effrayés par des HLM pour familles alors que pour les personnes âgées, il n'y a pas de problèmes. C'est pas la seule ville comme ça, admet-il, et la Société d'habitation a aussi ses propres exigences."

La construction à Sherbrooke de 50 unités de logement à loyer modéré avait été prévue dans la programmation 1984-85 de la SHQ mais, signale le porte-parole de l'organisme, il serait faux de parler de retards à ce moment-ci.

D'après l'état du dossier, André Poitras estime que l'aménagement des 18 unités de logement sur la rue Richard devrait se réaliser en 1986.

Des signes qui ne trompent guère

Neige glacée, flaques d'eau, nids-de-poule, chaussée lézardée, brèches fraîchement colmatées, voilà bien des signes qui ne trompent pas: le printemps est proche...



(Photo La Tribune par Claude Poulin)

Relations entre le conseil des commissaires et ses partenaires

La CSCS accepte d'organiser une opération d'analyse institutionnelle

par Michel RONDEAU
SHERBROOKE — Le conseil des commissaires de la Commission scolaire catholique de Sherbrooke a accepté hier soir de confier à la Direction générale le soin d'organiser et de mettre en oeuvre une opération d'analyse institutionnelle.

Cette opération portera sur la direction de la CSCS, notamment sur les relations entre le conseil des commissaires et ses partenaires.

La résolution acceptée à l'unanimité par le conseil confie aussi à la Direction générale l'application des mesures convenues entre les partenaires pour la solution des problèmes identifiés.

Cette résolution autorise aussi la Direction générale à requérir les services de personnes-ressources extérieures lorsqu'elle le jugera nécessaire à la bonne marche de ces opérations.

Enfin, la résolution engage obligatoirement les partenaires à respecter la confidentialité des échanges qui se tiendront dans le cadre de cette opération.

C'est une recommandation du directeur général, M. Bernard Desruisseaux, que le conseil a faite sienne en acceptant cette résolution.

En relevant certains problèmes de fonctionnement au conseil, que les commissaires eux-mêmes ont identifiés au cours de quatre sessions de travail récentes, M. Desruisseaux a noté que des commissaires déplorent depuis longtemps le fait que leurs assemblées soient trop longues et que certains jugent le fonctionnement du conseil peu gratifiant.

M. Desruisseaux note aussi que le conseil n'a pas réussi à convaincre ses partenaires de sa volonté de se mettre à leur écoute et de les respecter comme pourtant il le proclame depuis des années; ceci a pour effet de ne pas permettre aux partenaires de prendre conscience du fait que les commissaires ont parfois des choix difficiles à faire, en particulier au moment des budgets.

Le directeur général a relevé dans les discussions avec les commissaires leur volonté de souscrire à la philosophie de gestion de la Direction générale et que celle-ci ait aussi un leadership plus évident.

Selon M. Desruisseaux, il faut compléter la cueillette des malaises déjà amorcée par la lettre des directeurs d'écoles et étendre cette cueillette à d'autres partenaires susceptibles d'éprouver des malaises semblables.

Le directeur général ne croit pas qu'il faille espérer qu'une ressource extérieure solutionne les problèmes des partenaires de la CSCS à leur place. Par contre, dans un but d'objectivation de la situation — "puis-que nous sommes tous partie du problème", dit M. Desruisseaux — une ressource indépendante extérieure pourra permettre d'objectiver la situation, assurer une animation de groupe dans des situa-

tions difficiles et offrir toute l'expertise nécessaire pour une opération de ce genre.

M. Desruisseaux a annoncé qu'il avait rencontré des représentants du groupe des directeurs d'écoles pour discuter de cette opération et qu'ils se sont dits favorables à cette

recommandation. "Nous avons convenu, dit-il, que nous allons continuer notre collaboration et notre concertation antérieure habituelle dans la recherche de solutions aux problèmes auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui."

Blache doyen à la faculté de Droit

SHERBROOKE (MR) — Le conseil d'administration de l'Université de Sherbrooke a nommé le professeur Pierre Blache au poste de doyen de la faculté de Droit.

Le mandat de M. Blache commencera à l'expiration du mandat du doyen actuel, M. Jean-Marie Lavoie, le 1er juillet 1986, et il aura une durée de 4 ans.

M. Blache a été professeur de l'Université de Sherbrooke depuis 1965 et il a été vice-doyen de la faculté de Droit de 1968 à 1971.

Depuis 1982, il est membre de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales du Canada.



Pierre Blache

Le Concours "LES 100 NOMS CHANCEUX" la tribune

- Gilles St-Laurent, 242, rue Richard, Princeville; Alphonse Chappelaine, 1250 Pie XII, Drummondville; Daniel Clément, 688, rue Vaudreuil, Rock Forest; Marcel Doré, 335, rue Bowen, Magog; Michelle Garant, 1750 ouest, rue King, Sherbrooke; Isabelle Gauthier, 37, rue Brooks, Sherbrooke; Pierre Desharnais, 17, rue Alexandre, Victoriaville; Paul Marceau, 20, rue Lavoie, Bromptonville; Emmanuel Paul, R.R. 3, La Patrie; Adrien Proulx, 3295, rue Hollywood, Rock Forest; Gerald Robert, 126, rue Albert, Scotstown; Henri Fischel, Mansonville; Edgar Lebel, 28, rue Verret, Coaticook; Lucien Saulnier, 164, rue St-Jacques, Magog; Yvon Bergeron, 1010 nord, rue St-Roch, Rock Forest; L. Ronald Kouri, 112 sud, rue Wellington, Sherbrooke; Charles Millette, 1244, rue St-Charles, Valcourt; Pierre Toutant, 63, rue St-Gabriel, Windsor; Ginette Plasse, Paquetville; Henri Lemay, 237, rue Aubin, East Angus; Claude Duchesneau, 565 — 106 avenue, Drummondville; Lise Boulianger, 2-1437, rue St-André, Sherbrooke; Yvon Fortier, 2307 boul. Mercure, Drummondville; Richard Mercure, 423, rue Newton, Sherbrooke; Léo Gagné, 31, rue St-Joseph, Bromptonville; Ghislain Gélinas, 109-305 — 13e avenue sud, Sherbrooke; Denis Lefebvre, 33-2755 ouest, rue Gall, Sherbrooke; Gaëtan Proteau, 395 Des Jonquilles, Sherbrooke; Gérard Sirois, 21, rue St-Pierre, Magog; Luc Ferland, 220 Ch. Desmarais, Racine; Gilles Laliberté, 1-185 — 5e avenue, Sherbrooke; Jean-Marc Roy, 220, rue Dominique, Waterville; Gérard Turcotte, R.R. 4, Stoke; Maurice Harton, 1784 est, rue Gall, Sherbrooke; Claude Dupont, 1092, rue Gravel, Sherbrooke; Richard Plante, 712, rue Principale, Bonsecours; Henri Gobeil, 55 nord, rue Notre-Dame, La Patrie; Jacques Hémond, 101 du Carmel, Danville; Sylvain Alarie, 825 sud, rue Belvédère, Sherbrooke; Daniel Beaudoin, 13-2520, rue Bonin, Sherbrooke; René Gauthier, 445, rue Élie, Magog; Germain Perrault, 2400 ouest, rue Notre-Dame, Victoriaville; Richard Simoneau, 2-1945, rue Denault, Sherbrooke; Raymond Dumas, 493, rue Papineau, Sherbrooke; Gaston Cantin, 2925, rue Savard, Sherbrooke; Rita Lachance, 177, rue Maple, Coaticook; Jacques Laprise, 55, rue St-Damase, Drummondville; Gilles Raymond, 438, rue Prince Rupert, Sherbrooke; Réjean Vactor, 4828, rue Turgeon, Rock Forest; Pierre Grenier, 190, rue Court, Coaticook; René Chouteau, 8 Hillside, Knowlton; Claude Huot, 1060 Des Prés, Sherbrooke; Michel Veillette, 2-130, rue Pré-court, Sherbrooke; Louise Lessard, 45, rue Principale, Melbourn; Michel Clair, 147, rue Lindsay, Drummondville; Léopold Ethier, 2-44 ouest, rue King, Sherbrooke; Daniel Raymond, 9, rue Cormier, Victoriaville; Lucien Ouellet, 1371, rue Bréboeuf, Sherbrooke; Denis Lebel, 302-1450 Desgagné, Sherbrooke; Jacques Rivard, 21 — 9e avenue, Daveluyville; Clermont Roy, 850, rue Argyle, Sherbrooke; Roger Grenier, 2168, rue Dandenault, Lawrenceville; Eliane Bureau, 26-55, rue Lomas, Sherbrooke; Luc Faucher, 459, rue Principale, Leeds; Mme Raymond, de Fredette, 505, rue Carter, Sherbrooke; Irène Gagnon, 2350, rue Portland, Sherbrooke; Denise Paul, 2830, rue Champagne, Sherbrooke; Murielle Sirois, 84, rue King, Thetford Mines; Clément St-Jean, Ste-Anne de La Rochelle; Gilles Neault, 93-905, rue St-Georges, Drummondville; Bertrand Thibault, 1149, rue Mailhot, Sherbrooke; Marcel R. Leroux, 330, rue St-Michel, Sherbrooke; Arthur St-James, 31 ouest, rue Principale, Notre-Dame des Bois; Wellie Ruel, 870, rue Grégoire, Disraeli; Martin Marcoux, 363, rue Beau-Site, Thetford Mines; Pierre Bellemare, 715 Bowen, Magog; Guy Hurtubise, 1192 McManamy, Sherbrooke; Benoit Rivard, 128 Angus N., East Angus; Donald Prince, 461 Duplessis, Omeriville; Marc Chariand, 407 Victoria, Magog; Jacques Beaulieu, 195 Court, Sherbrooke; Paul Martineau, R.R. 2, Thetford Mines; Pierre Chartier, 193 Lallier, Coaticook; Guy Labbé, 3000 Gervais, Sherbrooke; Gaston Chabot, R.R. 1, Ascot Corner, Richard Doyon; 5-1285 Cousineau, Sherbrooke; Bernard Gilbert, 3-2150 boul. Lemire, Drummondville; Guy Cloutier, 422 Québec, Sherbrooke; Henri Noël, 1386 Spooner Pond, Richmond; Lyse Sansfaçon, 84 Principale N., Windsor; Sylvain Yergeau, 1187 Monfette, Drummondville; Rock Bellefeuille, Stanhope; Pierre Racicot, 16 Brooks, Sherbrooke; Claude Pomerleau, 690-13e Avenue N., Sherbrooke; Charles E. Vermette, 586 boul. Sauvageau, Thetford Mines; Armand Bourque, 331 Principale, St-Gérard; Laurent Lusselle, 569 — R.R. 2, Windsor; Yves Thibault, R.R. 1, Stoke; André Barbeau, 535 McGregor, Sherbrooke; Gaston Gamache, 433 Comeau, Omeriville.

Si votre nom est publié dans l'espace ci-haut, voyez les règlements et le coupon de participation dans l'Extra de samedi dernier.

GAGNANT DU TIRAGE "LES 100 NOMS CHANCEUX" du 11 mars 1986

(GAGNANT)	(ÉPICIER CHOISI)
NOM: M. Gilles Brousseau	NOM: Aubaines Plus
ADRESSE: 175, rue Principale	ADRESSE: 2240 est, rue King
VILLE: Marbléton	VILLE: Sherbrooke

Statut de zone désignée réclamée pour la région de Lac-Mégantic

Des chômeurs manifestent leur impatience



Gilles Pansera

LAC-MEGANTIC — Les ex-travailleurs et ex-travailleuses des Industries Manufacturières Mégantic ont bruyamment manifesté, hier, dans les rues de la ville de Lac-Mégantic afin de démontrer au gouvernement fédéral qu'ils attendent avec impatience que soit conféré à cette région le nouveau statut de collectivité désignée.

Après avoir déambulé dans le centre-ville de Lac-Mégantic, les quelque 300 anciens employés, privés de travail depuis la fermeture des Industries Manufacturières Mégantic et qui échouent leurs prestations d'assurance chômage, se sont arrêtés devant les locaux de la société CLE, organisme fédéral, pour faire part de leur revendication.

Le statut de zone désignée — transformée en programme de collectivité désignée devant prendre forme le premier avril prochain — est réclamée depuis maintenant plusieurs mois à Lac-Mégantic et les intervenants sont toujours en attente d'une réponse du gouvernement Mulroney.

Depuis la fermeture de cette entreprise — le plus important employeur de la ville de Lac-Mégantic — peu de travailleurs et de travailleuses ont pu se dénicher un nouvel emploi.

Des 308 hommes et femmes licenciés au début du mois d'août dernier, seulement 78 d'entre eux ont réussi à se trouver un nouveau travail.

"Et selon les statistiques que nous possédons, pas celles de Sta-

tistiques Canada, le taux de chômage dans la seule ville de Lac-Mégantic se situe à 36 pour cent. C'est catastrophique et c'est pourquoi tous les intervenants économiques, de même que le conseil municipal, réclament du gouvernement l'application du programme de collectivité désignée. Considérant que beaucoup de chômeurs devront compter sur les prestations d'aide sociale en mai, je pense qu'il est grand temps d'agir", d'expliquer le commissaire industriel, Gilles Pansera.

Les manifestants et manifestantes, après avoir déambulé dans le centre-ville de Lac-Mégantic, se sont arrêtés devant les locaux de la société CLE.

Une rencontre devait d'ailleurs

se tenir à cet endroit entre les représentants syndicaux des manifestants et un fonctionnaire du bureau régional de Sherbrooke du ministère fédéral de la Main d'Oeuvre.

Comité d'appui

Depuis la fermeture des Industries Manufacturières Mégantic, toute la collectivité de la ville de Lac-Mégantic tente de relancer l'économie locale.

Selon le commissaire industriel de la Corporation de développement industriel de la région de Mégantic Inc., la mise sur pied d'un comité d'appui aux revendications des ex-travailleurs se veut une preuve tangible de l'implication de tous les partenaires locaux dans la relance

économique. "Tous les intervenants du secteur économique ont joint ce comité d'appui. La Corporation de développement industriel, le conseil de ville, les commerçants et les anciens employés travaillent tous dans un même but. Et tout le monde attend que le gouvernement fédéral bouge dans ce dossier", de commenter M. Pansera.

De toute évidence, les intervenants ne comptent pas sur la réouverture des Industries Manufacturières Mégantic pour atténuer le problème. Il semble que les propriétaires ne soient pas intéressés à reprendre les activités, pas plus qu'ils ne semblent prêts à vendre l'entreprise à des intérêts nouveaux.

Gérin attend un dossier étoffé



François Gérin

LAC-MEGANTIC (MM) — "Dès que la ville de Lac-Mégantic et les intervenants m'auront soumis un dossier bien étoffé, je crois être en mesure d'organiser une rencontre avec les ministres Flora McDonald et Bill McKnight dans les huit ou 10 jours suivants. Mais j'attends toujours ce dossier."

Telle est la position adoptée par le député fédéral de Mégantic-Compton-Stanstead, François Gérin, dans le dossier de la relance économique de la ville de Lac-Mégantic.

Avant de ne pas avoir été informé d'une manifestation était organisée, hier, dans les rues de cette ville par les ex-employés des Industries Manufacturières Mégantic, le député François Gérin, joint à Ottawa, a indiqué qu'il aurait apprécié être mis au courant de cette décision.

"Personne ne m'a appelé pour me dire ça. J'aurais bien aimé le savoir et j'aurais même pu me rendre à Lac-Mégantic pour parler

avec les manifestants. De toute façon, je ne suis pas frustré et ils ont entièrement le droit d'organiser une manifestation", a ajouté le représentant de Mégantic-Compton-Stanstead aux Communes.

Collectivité désignée

Selon François Gérin, le nouveau programme de collectivité désignée se s'apprête à lancer le gouvernement conservateur pourrait fort bien s'appliquer à la ville de Lac-Mégantic.

Mais pour ce faire, il importe de soumettre un dossier détaillé de la

situation aux autorités fédérales. Le député Gérin, qui a rencontré il y a quelques semaines les intervenants de Lac-Mégantic, se dit prêt à collaborer entièrement pour que Lac-Mégantic obtienne ce nouveau programme, qui s'appliquera à compter du premier avril.

"Le programme de collectivité désignée pourrait impliquer une retraite anticipée des travailleurs qui répondent aux critères. Dans un deuxième temps, le gouvernement fédéral pourra, par ce programme, aider à la diversification des structures économiques. Selon moi, la ville de Lac-Mégantic devance beaucoup d'autres régions pour l'obtention de ce programme. Il me reste à avoir le dossier complet avant d'organiser une rencontre à Ottawa entre les ministres concernés et une délégation de Lac-Mégantic", de poursuivre le député Gérin.

Selon des professionnels

De nombreux cours pourraient souffrir du projet d'intégration

SHERBROOKE (MR) — L'enseignement religieux et moral, le français, les mathématiques, l'éducation physique et la science de l'informatique pourraient tous souffrir du projet d'intégration des enseignements primaire et secondaire tel que prévu actuellement.

De l'avis des professionnels non enseignants des commissions scolaires de la région, c'est la situation qui s'annonce si l'intégration se fait selon les plans d'effectifs envisagés.

Le rôle des professionnels de la pédagogie consiste essentiellement en la formation des enseignants, en l'animation pédagogique de ces enseignants et en la préparation ou l'implantation des nouveaux programmes et d'instruments de mesure et d'évaluation des acquis des élèves. Comme le dit M. Jean Pélouquin, "notre rôle, comme professionnels, fait de nous une sorte de pont entre le ministère de l'Éducation et la commission scolaire et ses enseignants".

En formation générale, le Syndicat des professionnelles et des professionnels de commissions scolaires de l'Estrie estime qu'il y aura diminution de la qualité de l'éducation donnée aux élèves si les professionnels oeuvrant au plan pédagogique ne peuvent plus remplir adéquatement leur rôle auprès des enseignants.

Les professionnels rappellent que la CSCS ne prévoit aucune augmentation du nombre de professionnels en dépit de la hausse de clientèle de 7.000 élèves et d'une augmentation de 450 enseignants auxquels il faudrait apporter un support pédagogique.

En enseignement religieux et moral, explique M. Gilles Lépine, même la situation actuelle ne per-

met pas au conseiller pédagogique de remplir toutes ses tâches. Lorsque les enseignants du secondaire se joignent à l'équipe du primaire, ils vont commander des services d'animation eux aussi! De plus, il est prévu, au primaire, un plan de 5 ans pour l'implantation du programme d'enseignement religieux. Cette implantation est déjà commencée et elle ne peut être laissée en plan. Si le conseiller pédagogique établit des priorités et laisse tomber le reste, estime le Syndicat des professionnels, il y aura l'équivalent de 60 enseignants privés d'animation pédagogique et du support nécessaire à l'exercice adéquat de leur fonction. "Comment peut-on imaginer qu'il n'y aura pas diminution de la qualité des services offerts aux élèves?" interroge le Syndicat.

"Nous pourrions répéter pareils exemple en français, en mathématiques, en éducation physique, en anglais, en arts, en sciences de la nature et en science de l'informatique", expliquent les professionnels.

En français, par exemple, un nouveau programme est présentement implanté en 4e et en 5e secondaires. Le surplus de travail demandé aux professionnels de la pédagogie aura pour effet de priver là aussi un certain nombre d'enseignants de support pédagogique.

En mathématiques, l'implantation du nouveau programme en 3e et en 4e secondaires pose un grand nombre de problèmes. Ces problèmes ne sont pas résolus et les professionnels estiment qu'une diminution des ressources pour supporter les enseignants ne saurait compter au nombre des moyens pour résoudre ces problèmes.

... l'éducation des adultes et la formation professionnelle aussi

SHERBROOKE (MR) — Non seulement la formation générale pourrait-elle souffrir de l'intégration des commissions scolaires, mais la formation professionnelle et l'éducation des adultes aussi.

En formation générale encore, les professionnels rappellent qu'on a mis l'accent, depuis quelques années, en éducation physique, sur les rencontres régionales dans les sports d'équipe. Cette orientation a pour but de favoriser chez l'élève le développement global de la personne à travers des rencontres sportives. Actuellement, estiment les professionnels, ces activités occupent 40 pour cent du temps des professionnels. Dans un contexte de restriction des ressources pédagogiques, disent-ils, on ne peut imaginer par quels moyens ces activités pourraient subsister. Ce sont donc les élèves qui payeront la note.

En science de l'informatique, disent les professionnels, on a investi du temps, par le biais du ministère de l'Éducation, des sommes fabuleuses dans l'achat d'ordinateurs afin de permettre aux jeunes de prendre part au virage technologique. Ce processus est irréversible, jugent-ils, et il ne

peut être compromis sans condamner les élèves du primaire et du secondaire à attendre au collégial pour se préparer à ces technologies ou encore à se diriger vers les établissements privés.

En ce qui concerne la formation professionnelle, on assiste depuis quelques années à des tentatives d'implantation du nouveau régime pédagogique. On ne réussit jamais à réaliser qu'une implantation partielle et progressive du nouveau régime, disent les professionnels, parce qu'il est trop complexe et parce qu'il engendre de profonds changements impossibles à gérer simultanément.

Éducation des adultes

En éducation des adultes, les professionnels expliquent que ce secteur se distingue actuellement par sa souplesse et par sa capacité de s'adapter à des commandes particulières ou à des programmes nouveaux commandités par des entreprises, des organismes publics ou des ministères provinciaux ou fédéraux. Généralement, le service d'éducation des adultes doit s'adapter aux besoins portés à son attention dans un court laps de temps: de 2 semaines à 2 mois.

Maria Thibault bien en vie

Une erreur malencontreuse s'est glissée dans l'édition de mardi de La Tribune concernant le CLSC Maria Thibault, de Lac-Mégantic. Contrairement à ce que laissait entendre un article sur le CLSC, celle dont le nom a été retenu pour l'appellation de cet édifice est encore bien en vie. Nos excuses les plus sincères.

EN SOLDE
du mercredi 12 au
samedi 15 mars

L'électronique

TELECOULEUR RCA

- Syntonisateurs VHS et UHF entièrement transistorisés.
- Syntonisation de précision automatique.
- Châssis "XtendedLife".
- Contrôle automatique de l'image.
- Garantie de 3 ans — réparations au magasin

14 po
\$277

20 po
\$377

ÉCONOMISEZ \$52
TELECOULEUR RCA 26 PO À TELECOMMANDE

- Télécommande sans fil "ChannelLock" à 6 fonctions.
- Syntonisation à cristal de quartz.
- Tube image "Super AccuFilter" 110 degrés COTY.
- Châssis "XtendedLife".
- Contrôle automatique de l'image.
- Coffret contemporain finition chêne.
- Garantie de 3 ans — réparations à la maison

Prix courant \$849,99

\$797

C'EST LA FORCE DE

RCA

Zellers

CARREFOUR DE L'ESTRIE
LES GALERIES QUATRE SAISONS

Chèque
Carte de crédit
VISA
MasterCard
Crédit accepté

Une octogénaire découverte dans son salon carbonisée

Une cigarette à l'origine de l'incendie?

par Gilles PELLOILLE
MAGOG — Une dame âgée de 80 ans est morte dans l'incendie qui a fortement endommagé aux petites heures, hier matin, la maison unifamiliale qu'elle occupait sur la rue Elie à Magog.

Il s'agit de Mme Loranza Hulowaty, née Gagné, qui a été découverte carbonisée dans

le salon de sa résidence par les pompiers peu avant cinq heures du matin. Selon les premières constatations, le feu aurait couvé longtemps avant d'être visible de l'extérieur. Ceci explique pourquoi l'alerte n'a été donnée

que vers 4h26, alors que les flammes sortaient déjà par les fenêtres et la toiture à l'arrivée des pompiers.

Il semblerait qu'une cigarette soit à l'origine du feu. Selon le té-

moignage de familiers de Mme Hulowaty, celle-ci fumait beaucoup, jusqu'à une cartouche de cigarettes par semaine. A plusieurs reprises par le passé, on aurait trouvé des traces de brûlures sur la literie de la victime et

il semblait qu'elle avait l'habitude de fumer au lit. Toutefois, c'est dans son salon que l'octogénaire a été retrouvée alors que les chambres à coucher étaient peu affectées par l'incendie de même que la partie arrière de la maison.

main. Selon le policier communautaire, le constable Richard Veilleux, les pompiers ont su rapidement que rien ne pourrait être fait pour sauver l'occupante. Dès que les flammes l'ont permis, le chef des pompiers Stephen Roy a envoyé un de ses hommes muni d'un équipement respiratoire autonome dans la bâtisse, mais il était visiblement trop tard pour secourir la victime.

L'incendie a rapidement été maîtrisé mais les pompiers ont dû lutter encore plus d'une heure pour s'assurer que le feu était éteint; par ailleurs, si la maison sinistrée a été lourdement endommagée, les résidences voisines n'ont jamais été menacées par les flammes. Dans la journée de mardi, la dépouille de la victime a été conduite à l'Institut médico-légal de Montréal, l'enquête a été confiée au sergent-déTECTIVE Gilles Robinson qui a visité les lieux en compagnie d'un chimiste pour déterminer la cause de l'incendie avec précision.

Selon M. Roy, la maison de la victime n'était pas équipée d'un détecteur de fumée; toutefois l'état des lieux ne permet pas de l'affirmer avec certitude: "S'il y avait un détecteur dans le coin du salon qui a été le plus touché, ce qui est peu probable, il a probablement fondu. Les personnes âgées qui vivent seules comme Mme Hulowaty devraient toutes s'équiper de détecteurs de fumée; si elle avait été réveillée à temps, elle aurait peut-être eu la vie sauve", a-t-il déclaré.



(Photo La Tribune par Gilles Pelloille)

Les proches de la victime entrent dans la maison dans laquelle Mme Loranza Hulowaty a trouvé la mort. Ils étaient accompagnés par le chef des pompiers Stephen Roy, du sergent-déTECTIVE Gilles Robinson et du policier communautaire Richard Veilleux.

Directeur du service d'incendie Démission de Gérald Ayotte

WINDSOR (MM) — Le directeur de la mise en commun du service de protection contre les incendies de Windsor, Greenlay et du Canton de Windsor, Gérald Ayotte, a informé les autorités municipales qu'il démissionnera de son poste, à compter du premier juillet prochain.

M. Ayotte a expliqué, hier, au cours d'un entretien téléphonique, qu'il avait pris cette décision pour consacrer davantage d'énergie à son travail principal, dans une épicerie de Windsor.

Le directeur de la mise en commun mettra donc un terme à 20 années de services à titre de pompier, d'instructeur ou de directeur à la brigade des incendies.

Il a fait part de sa décision au conseil de ville de Windsor le 24 février dernier.

"J'ai paraphé une entente avec le service de mise en commun pour occuper les fonctions de directeur jusqu'au premier juillet. A compter de cette date, je vais quitter ce tra-

vail et un nouveau directeur devra être nommé pour assumer la relève. Je dois choisir entre le poste de directeur des incendies ou mon travail personnel. Ma première décision est de conserver mon emploi à l'épicerie", d'expliquer M. Ayotte.

Toutefois, Gérald Ayotte se dit prêt à analyser les éventuelles offres qui pourraient lui présenter le conseil municipal de Windsor.

"J'attends pour voir ce qu'ils vont faire. Depuis que j'ai informé le conseil de ma décision, il n'y a eu aucun développement", d'ajouter M. Ayotte.

Il revient maintenant à la ville de Windsor, qui défraie 60 pour cent des coûts du service de la mise en commun, de prendre position dans ce dossier.

Sans pointer du doigt les élus municipaux, Gérald Ayotte estime que le conseil municipal a avantage à agir assez rapidement dans ce dossier, histoire d'enclencher les procédures de sélection et d'embauche d'un nouveau directeur.

Faits divers

• Deux sexagénaires blessés

NOTRE-DAME-DES-BOIS — Un homme et une femme dans la soixantaine ont été assez grièvement blessés lorsque la camionnette où ils prenaient place est entrée en collision avec un camion-remorque, hier matin, à mi-chemin entre Woburn et Notre-Dame-des-Bois.

Les blessés, M. et Mme Alfred Campagna, qui demeurent à Woburn, ont été hospitalisés à Lac-Mégantic. Ils ont subi des fractures et des lacerations.

La mince couche de glace qui recouvrait la chaussée est, selon tou-

te vraisemblance, responsable de l'accident.

Le choc qui a démolé la camionnette a poussé le camion-remorque en dehors de la route et ce n'est qu'au début de l'après-midi, soit cinq heures après l'accident, que le poids-lourd qui a subi des dommages évalués à 2.000 \$, a été tiré du fossé et que l'agent Bernard Fisette, un policier de la Sûreté du Québec, qui a été appelé sur les lieux a pu regagner Lac-Mégantic où il est cantonné.

• Contenu des caisses pas connu

ASBESTOS — 1.000 \$? 1.500 \$? 2.000 \$? Quatre jours après la disparition de quatre caisses destinées à un magasin à rayons d'Asbestos, les policiers municipaux n'avaient pas encore une idée très précise de la nature et de la valeur de leur contenu, à part que l'une d'elles

renfermait un téléviseur valant un peu plus de 500 \$.

Les caisses ont disparu, vendredi, du camion-remorque qui les avait amenées de Montréal. Les voleurs ont profité d'une absence momentanée du conducteur du poids-lourd pour filer avec elles.

• A la recherche d'un jeune homme



Ghislain Delorme

COATICOOK — Les policiers du détachement de Coaticook de la Sûreté du Québec s'efforcent de retracer un jeune homme qui n'a pas donné signe de vie à ses proches depuis le 2 mars.

Ce jour-là, Ghislain Delorme qui est âgé de 20 ans et demeure au 975, chemin de Courval, à Waterville, a été aperçu dans un bar de la rue Bowen sud, à Sherbrooke. Sa voiture est retrouvée à Lennoxville.

Le jeune homme qui mesure 1 mètre 80, pèse 77 kilos et a les cheveux bruns et les yeux bleus portait un pantalon de denim délavé de couleur bleue, un manteau court de couleur grise et une chemise jaune.

Toute personne qui est au courant de alliées et venues de Ghislain Delorme est priée d'entrer en communication avec l'agent Bruno Landry qui peut être rejoint au numéro de téléphone 849-4813. La discrétion la plus complète sera gardée sur la provenance des informations qui seront fournies.

Zellers et son soldes électronique

EN VENTE de mercredi au samedi, 12 au 15 mars jusqu'à l'épuisement du stock.

<p>RCA</p> <p>ÉPARGNEZ \$100 PLUS DE</p> <p>Magnéto-scopie à cassette vidéo VHS RCA à télécommande</p> <ul style="list-style-type: none"> 4 émissions programmables 14 jours à l'avance Ord. \$549 <p>\$447</p>	<p>RCA</p> <p>ÉPARGNEZ \$70 PLUS DE</p> <p>Téléviseur 26 po RCA à télécommande</p> <ul style="list-style-type: none"> Télécommande digitale "ChannelLock" Ord. 749.99 <p>\$677</p>	
<p>SANYO</p> <p>ÉPARGNEZ \$100 PLUS DE</p> <p>Chaîne stéréo Sanyo</p> <ul style="list-style-type: none"> 25 watts par canal Synthesiseur AM/FM stéréo, double cassette, enceintes acoustiques et meuble Ord. 499.99 <p>\$397</p>	<p>LLOYDS</p> <p>ÉPARGNEZ \$100 PLUS DE</p> <p>Chaîne stéréo Lloyd's</p> <ul style="list-style-type: none"> Récepteur AM/FM, platine-cassette jumelée, table tournante, enceintes acoustiques et meuble Ord. 299.99 <p>\$197</p>	
<p>Canon</p> <p>ÉPARGNEZ \$50</p> <p>Appareil photo SLR T-50 35 mm</p> <p>199.97</p> <p>ÉPARGNEZ \$10</p> <p>Flash électronique "Speedlite" pour appareil T-50</p> <p>49.97</p>	<p>SANYO</p> <p>ÉPARGNEZ plus de \$22</p> <p>Radio portatif Sanyo</p> <ul style="list-style-type: none"> radio am / fm cassette haut-parleur détachable <p>Rég. \$99.97</p> <p>\$77</p>	<p>GE</p> <p>ÉPARGNEZ \$100 PLUS DE</p> <p>Magnéto-scopie à cassette vidéo VHS C.G.E. à télécommande sans fil</p> <ul style="list-style-type: none"> Contrôle à 15 fonctions minuterie pour programmer 4 émissions 14 jours à l'avance Ord. 499.99 <p>\$397</p>
<p>Prosonic</p> <p>ÉPARGNEZ \$20 PLUS DE</p> <p>Radio-cassette AM/FM stéréo portable Prosonic</p> <ul style="list-style-type: none"> Fonctionne en CC/CA Ord. 79.99 <p>\$57</p>	<p>SHARP</p> <p>ÉPARGNEZ \$20 PLUS DE</p> <p>Radio-cassette AM/FM stéréo portable Sharp</p> <ul style="list-style-type: none"> Ord. 99.99 <p>\$77</p> <p>Fonctionnement mono, stéréo, etc., au choix.</p>	

Plusieurs autres spéciaux non illustrés.

Zellers CARREFOUR DE L'ESTRIE LES GALERIES QUATRE SAISONS

Route 55, sortie Windsor
 40, Greenlay, Windsor
 845-2373

Plan mise de côté disponible.
 VISA MasterCard

Pneus, chaînes, batterie pour toutes marques de moto

BLITZ

À 79¢ ch.

ESSUIE-TOUT DE PAPIER HI DRI
blanc, imprimé blanc, beige
paquet 2 rouleaux

DEMANDEZ LA CIRCULAIRE DE LA SEMAINE À VOTRE SPÉCIALISTE DES AUBAINES!

SOUPE PRÊTE-À-SERVIR MÉTRO
légumes, pois
bte 796 mL

HEINZ
CANADA DE FANTASIE
JUS DE TOMATES

JUS DE TOMATES HEINZ
Canada de fantaisie
bte 1,36 L

Kleenex
ESSUIE-TOUT
Hi-Dri
TOWELS


LAVO
JAVEL CONCENTRÉE
DISINFECTANT BLEACH
3.6L

EAU DE JAVEL LAVO
cont. 3,6 L

SUNPAC
100% PUR
jus d'orange
CONCENTRÉ
12 oz (341 mL)

JUS D'ORANGE CONCENTRÉ SUNPAC
surglé, cont. 341 mL

PRIX BLITZ

ROSBIF DE PALETTE
coupe ordinaire
Coupe provenant de boeuf Canada catégorie "A"

1,08 /lb
2,38 /kg

PRIX BLITZ



BROCOLI
produit des États-Unis
gr. 14

99¢ /ch.

PRIX BLITZ




BIFTECK DE CÔTES OU ROSBIF DE CÔTES
avec os de dos
Coupe provenant de boeuf Canada catégorie "A"

3,58 /lb
7,89 /kg

PRIX BLITZ



BANANES DOLE, GROS FRUITS
produit du Honduras

39¢ /lb
86¢ /kg

Les articles annoncés dans cette page sont en réclame aux supermarchés Métro situés dans la ville principale de diffusion de ce journal et sa proche banlieue du lundi 10 mars au samedi 15 mars 1986 jusqu'à 17h00. Nous nous réservons le droit de limiter les quantités. Si un article venait à manquer, n'hésitez pas à demander un bon d'achat différé. Si certaines marques de commerce de produits annoncés ne sont pas disponibles dans certaines régions, elles seront alors remplacées par une autre marque de commerce de même nature, et d'un prix coûtant égal ou supérieur. Pas de vente aux marchands. Photos à titre indicatif seulement.

METRO

LE SPÉCIALISTE
par excellence

Projet de division du Canton de Cleveland en six districts électoraux

par Guy MARCHAND
RICHMOND — Lors de la dernière assemblée municipale du Canton de Cleveland, les conseillers ont adopté à l'unanimité un projet de règlement, concernant la division de la municipalité du Canton de Cleveland en six districts électoraux.

"Ce projet diviserait le territoire de la municipalité en six districts qui seraient représentés chacun par un conseiller municipal, et les districts seraient délimités de façon à assurer un équilibre quant au nombre d'électeurs dans chacun d'eux et à leur homogénéité socio-économique", de nous expliquer le secrétaire-trésorier de Cleveland, M. Jacques St-Jean. Celui-ci s'accorde à dire que ce projet de réforme électorale présenterait plusieurs avantages, notamment au niveau de la représentativité des citoyens de Cleveland et aurait pour effet également d'entraîner une économie d'argent lors d'élection. "Le système actuel veut que lorsqu'il y a une élec-

tion de tous les électeurs", de préciser M. St-Jean.

Rappelons que le Canton de Cleveland couvre une superficie de 120 km² et qu'il encercle la ville de Richmond. Son territoire est limité au sud par la rivière St-François, au nord par le Canton de Shipton, à l'ouest par St-Félix de Kingsey et à l'est par St-Claude et le Canton de Windsor. Le projet de règlement prévoit un minimum de 250 électeurs par district et si les gens de Cleveland ne s'opposent pas au projet, celui sera en vigueur lors de la prochaine élection prévue en novembre 1987. Actuellement 6 échevins forment le conseil municipal de Cleveland, dont le maire est M. Léandre Lamoureux.

Le père réclamait son enfant à la pointe du couteau

La police est intervenue

— J. Marcel Lefebvre

par Gérald PRINCE
DRUMMONDVILLE — "La police de Drummondville est intervenue lors des incidents qui se sont produits à la pouponnière de l'hôpital Ste-Croix, alors qu'un individu aurait menacé le personnel pour sortir son enfant".

C'est ce qu'a soutenu hier le directeur de police, M. J. Marcel Lefebvre, en commentant les incidents rapportés dans la Tribune d'hier.

"Deux de nos policiers se sont rendus à l'hôpital vers 4 heures du matin, à la demande du personnel du département d'obstétrique, on rencontré le nouveau père de famille, lui ont enlevé deux couteaux et lui ont demandé de quitter les lieux, parce que sa présence n'était pas souhaitée, ce qu'il a fait sans difficulté", a précisé le directeur de police.

Il n'était pas question d'arrêter l'individu puisque personne n'a voulu porter plainte contre lui à l'hôpital et que les policiers, arrivés sur les lieux, n'ont constaté aucun signe de danger de la part du père de famille. Comme les policiers

n'avaient pas de motif de détention, ils ne pouvaient pas l'arrêter, car cela aurait été illégal.

"Il semble bien, continue M. Lefebvre, qu'on avait affaire à un homme beaucoup plus malade que dangereux". Quant à conduire l'individu en psychiatrie, pas question non plus. "La police n'a pas autorité d'envoyer quelqu'un en psychiatrie contre son gré", a mentionné le directeur de police.

Pas de blâme

Me Maurice Laplante, procureur de l'hôpital Ste-Croix, a précisé hier que cette institution n'a pas voulu, d'aucune façon, porter un blâme contre la police en présentant une requête en Cour Supérieure.

L'allégué où il est fait mention de la police se situe à un niveau gé-

néral: ordinairement, la police n'intervient pas à moins qu'il y ait de la violence ou ordre de la cour de justice. Dans ce cas précis, dit Me Laplante, nous demandions justement au juge d'émettre l'ordonnance pour prévenir ce qui pourrait se passer dans l'avenir, si l'individu

revenait à l'hôpital avec les mêmes intentions.

Me Laplante, au nom de l'hôpital, a tenu à mentionner que la police intervient aussi souvent que requise dans cette institution et ce, avec beaucoup de professionnalisme.

Amiante: les compagnies s'impliquent

par Henri RICHARD
ASBESTOS — Même si elles semblent absentes des diverses manifestations afin de soutenir l'amiante, comme celle tenue la semaine dernière à Ottawa, les compagnies d'amiante sont quand même actives pour redorer le blason de ce minéral.

En fait, les compagnies subventionnent en partie l'Institut de l'amiante, pour lequel elles versent plus du tiers du budget de fonctionnement, qui s'élève à 10 millions \$.

Précisant que chaque compagnie devait être extrêmement vigilante afin de percer un marché passablement rétréci, M. Georges Olney, di-

recteur des relations publiques chez J.M. Asbestos, a également indiqué que les coûts rattachés à la récente manifestation à Ottawa avaient été défrayés par l'Institut.

Toutefois, le maire d'Asbestos et président du Comité de revalorisation de l'amiante, M. Roch Fréchette, a déclaré qu'une compagnie minière de la région de Thetford-Mines avait fait des pressions sur ses travailleurs, pour les empêcher de participer à la manifestation dans la capitale nationale. Jugeant la question délicate, le maire Fréchette n'a pas voulu insister davantage sur le sujet.

Municipalités en bref

Richmond

RICHMOND (GM) — Le secrétaire-trésorier de la Ville de Richmond émettra un chèque au montant de 3,200 \$ à l'ordre de la firme Evimbec Ltée, en paiement d'une partie de ses honoraires pour la tenue à jour du rôle d'évaluation de l'année 1986.

La ville a accepté la facture des Machineries Tenco Limitée au montant de 4,975 \$ pour l'achat et l'installation d'un épandeur à sel pour le département de la voirie municipale.

Un chèque a également été émis au montant de 6,137,15 \$ à l'intention de la MRC du Val St-François, en paiement de l'échéance du 5 avril pour la réalisation du site d'enfouissement sanitaire, conformément aux prévisions budgétaires.

La ville a procédé à l'achat d'une partie des lots appartenant à MM. Loeb Limited, Joseph-Léonard Ouellette et Daniel Lussier, du cadastre officiel de la ville de Richmond, aux prix respectifs de 1 \$, 200 \$ et 1 \$, comptant pour des fins municipales.

La demande de remboursement de la taxe d'affaires, présenté par le Centre Communautaire juridique de l'Estrie au montant de 545 \$, pour les années 1980 à 1985, a été remise au Comité des finances pour étude.

La liste des comptes payables pour le mois de février s'élève à 36,316 \$.

La ville a accepté la demande du Syndicat national des employés de la ville (CSN) afin de reporter le congé de Pâques au lendemain, 31 mars. Il est entendu que ce changement de jour férié ne doit pas être considéré comme un droit acquis, lors de la négociation de la prochaine convention collective de travail.

Le secrétaire-trésorier et son épouse sont autorisés à assister au congrès de la Corporation des Officiers municipaux du Québec qui aura lieu à Hull les 4, 5 et 6 juin.

Le compte de 8,808 \$ présenté par la Société québécoise d'assainissement des eaux du Québec, représentant la facturation estimée du financement à long terme de l'année 1986 pour la municipalité, a été accepté.

Le maire André Lupien est autorisé à assister à la fête organisée en l'honneur du 32^e anniversaire de vie municipale du conseiller Antonio Pinard, de la Ville de Sherbrooke.

Windsor

WINDSOR (CC) — La liste des chèques émis en février s'élève au montant de 190 511,05 \$.

La semaine du bénévolat, qui se tient du 20 au 26 avril, sera soulignée d'une façon particulière à Windsor. Un "5 à 7" sera offert à tous les bénévoles de tous les domaines, le mercredi 23 avril au Centre communautaire. La municipalité offrira le vin d'honneur.

C'est le 22 mars qu'aura lieu la soirée en hommage au Sherbrooke Antonio "Tony" Pinard qui oeuvre dans le monde de la politique municipale depuis plus de 30 ans. Le maire de Windsor, Adrien Pélouquin, les conseillers Louis St-Laurent, Guy Millette et Marcel Lavioie ont confirmé leur présence à cette occasion.

La clinique annuelle de sang des Chevaliers de Colomb se tiendra le 25 mars prochain au Centre communautaire.

L'Association des archivistes du Québec tiendra un séminaire de formation le mercredi 26 mars à l'Hôtel de Ville de Windsor.

Les élus participeront au Congrès annuel de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) qui aura lieu les 1er, 2 et 3 mai à Québec.

Le maire, Adrien Pélouquin, et les conseillers Guy Millette et Lucien Côté représenteront la municipalité au sein de la Corporation de développement économique du Val St-François.

M. Adrien Pélouquin et le greffier, M. Joseph Plante, ont été délégués pour siéger sur le comité de surveillance (table de concertation) qui a pour but de suivre l'évolution du développement de la Ville à tous les niveaux: commercial, industriel, touristique et résidentiel.

les pharma-centres

Cumberland

Des économies 7 jours par semaine

TOUJOURS UN VRAI 10% D'ESCOMPTE LE DIMANCHE Exception faite des spéciaux

<p>HUGGIES COUCHES JETABLES</p> <p>BON DE 75¢</p> <p>Kleenex HUGGIES</p> <p>SPÉCIAL \$10.14 AVEC CE COUPON VOUS PAYEZ</p> <p>9.29</p> <p>VALIDE CHEZ CUMBERLAND JUSQU'AU 18-3-86 UN COUPON PAR ACHAT</p>	<p>GRAND LAPIN ASSIS COMET</p> <p>5.99</p> <p>370 g</p>	<p>BAS POUR LE SPORT</p> <p>3 PAIRES</p> <p>2.49</p>
<p>WIZARD DÉSODORISANT D'INTÉRIEUR</p> <p>CHOIX DE PARFUMS</p> <p>69¢</p> <p>170g</p>	<p>FANTASTIK NETTOYEUR TOUT USAGE</p> <p>2.39</p> <p>700ml</p>	<p>CEPACOL RINCE-BOUCHE</p> <p>FORMAT BONI 750 ml + 250 ml</p> <p>3.69</p>
<p>CUMBERLAND LOTION POUR SOINS DE LA PEAU</p> <p>FORMAT BONI 500 mL</p> <p>1.99</p>	<p>CUMBERLAND NETTOYEUR À VITRES</p> <p>700 mL</p> <p>1.69</p>	<p>LANCÔME TRANS HYDRIX</p> <p>CRÈME HYDRATANTE</p> <p>50 mL</p> <p>24.00</p>
<p>Q-TIPS CURE-OREILLES</p> <p>FORMAT BONI DE 400 + 80</p> <p>2.39</p> <p>480</p>	<p>NOXZEMA CRÈME POUR LA PEAU</p> <p>3.79</p> <p>300 mL</p>	<p>GRATUIT TROUSSE DE RASAGE TABAC</p> <p>AVEC TOUT ACHAT DE \$15.00 DE PRODUITS POUR HOMMES TABAC</p>
<p>ASPIRIN</p> <p>PQT. DE 100</p> <p>2.66</p>	<p>OTRIVIN VAPORISATEUR OU GOUTTES</p> <p>2.33</p> <p>VAP. 20 mL ou GTTE. 25 mL</p>	<p>VANIA MAXI-SERVIETTES OU MAXI-MINCES</p> <p>BTE. DE 30</p> <p>4.99</p>
<p>KIDZ VITAMINES CROQUABLES POUR ENFANTS</p> <p>100 COMPRIMÉS</p> <p>3.39</p>	<p>HORMODAUSSÉ SUPPLÉMENTS DE VITAMINES ET FER</p> <p>24 AMPOULES</p> <p>Rég. 18.99</p> <p>13.88</p>	<p>VITAMINE C</p> <p>250 mg</p> <p>100 COMPRIMÉS</p> <p>1.98</p>

LES PROMENADES KING SHERBROOKE

OUVERT LE DIMANCHE

Gabrielle A. Zako, prop.

GALERIES QUATRE-SAISONS SHERBROOKE

OUVERT LE DIMANCHE

Louis Abdalla, prop.

COATICOOK 28, RUE CHILD SHERBROOKE

OUVERT LE DIMANCHE

Louis Abdalla, prop.

CLUB DE L'ÂGE D'OR CUMBERLAND

5% DE RABAIS

DU LUNDI AU SAMEDI

INTERNEZ-VOUS À NOTRE PREMIER

Prix variables du 12 au 18 mars 1986 ou jusqu'à épuisement des stocks. Nous nous réservons le droit de limiter les quantités par client. Les photographies figurent à titre d'illustrations seulement. Prix en vigueur au comptoir seulement.

Carte des écoles: le statu quo s'avérerait irréaliste

par Pierre SEVIGNY
THETFORD-MINES — La Commission scolaire de Thetford-Mines doit faire face à une baisse de clientèle qui se traduira par une diminution des subventions gouvernementales et à cet effet le président Michel Lacasse soutient que le statu quo au niveau de la carte des écoles serait irréaliste.

La période de consultation au sujet de ce dossier est maintenant terminée et M. Lacasse précise qu'aucune décision ne sera prise avant l'assemblée spéciale du conseil des commissaires, le mardi 18 mars. Entre-temps, toutes les réactions ou propositions soumise par les intervenants au dossier seront analysées objectivement en vue de choisir la meilleure option assurant le maintien de la qualité des services offerts.

L'hypothèse proposée a soulevé un tollé de protestations chez la

majorité des groupes consultés. Elle ne touche que le niveau primaire et consiste en la fermeture de quatre écoles, la réouverture de deux autres et la présence d'écoles de cycle.

Et en réponse aux propos acerbes émis par les représentants du Syndicat des travailleurs de l'enseignement de l'Amiante qui s'opposent au projet, le président Lacasse soutient qu'il y a belle lurette que la commission scolaire a renoncé à gagner la confiance du STEA.

Il précise que ce syn-

dicat s'est toujours prononcé contre tous les dossiers majeurs au cours des dernières années. "Mais n'est-ce pas le propre d'un syndicat d'être contre les patrons, les méchants patrons?"

Crédibilité à bâtir

Selon lui, la crédibilité de ce syndicat sera rehaussée le jour où il présentera des réponses objectives et nuancées et non point partisans et remplies d'agressivité envers les administrateurs.

Quant au prix à payer pour bien administrer le secteur scolaire, M. Lacasse soutient que ce sont le personnel, les parents, les enfants, les contribuables et mêmes les commissaires qui sont inévitablement touchés. Il admet que le projet de

la carte des écoles favorise une économie de plus d'un million \$ au niveau des personnels. Mais il s'empresse de préciser que les salaires grugent 85,15 pour cent des dépenses totales de la CSTM alors que les personnels n'écopent que de 76,5 pour cent des coupures.

Malgré ces coupures, M. Lacasse précise que personne ne perdra son emploi, conformément aux conventions collectives. Les postes fermés seront ceux devenus vacants par des départs volontaires, des démissions, des retraits, des décès.

Le président Lacasse assure que le chambardement des écoles est nécessaire en raison de problèmes financiers et c'est pourquoi, dit-il, les commissaires ne peuvent s'enfermer dans un statu quo irréaliste.

Une Société de développement industriel à La Guadeloupe

LA GUADELOUPE (PS) — Dans le but de favoriser le développement économique du secteur de La Guadeloupe, tant par la consolidation et l'expansion des entreprises existantes que par l'implantation de nouvelles PME, plusieurs intervenants du milieu concerné ont procédé récemment à la formation d'une société de développement industriel.

La nouvelle société bénéficie d'un budget de démarrage de 2.000 \$, fourni par la Caisse populaire. Ses principaux dirigeants sont le maire Jos-Marie Pépin, le promoteur industriel Réal Roy, le notaire Jean Fortin, le courtier d'assurance Robert Poulin, le gérant de la Caisse Donald Veilleux et l'hôtelier Marc A. Doyle.

Ce nouvel organisme à but non lucratif a déjà retenu plusieurs projets pour en arriver à ses fins, soit la création d'un incubateur industriel, l'agrandissement du parc industriel actuel, le développement du secteur des services et la mise sur pied d'un fonds d'investissement en capitalisation pour la PME.

Le nouveau groupe fonde de grands espoirs sur la formation d'une Société de placement dans l'entreprise québécoise (SPEC). A cet effet, il vise la cueillette de 100.000 \$ auprès de 50 investisseurs du secteur de La Guadeloupe.

Selon les dirigeants de la Société de développement industriel, la création d'une SPEC dans leur secteur constituerait un atout primordial pour l'instal-

lation de nouvelles entreprises ou le développement de celles existantes, surtout en tenant compte du fait que la Société de développement industriel (SDI) du Québec puisse investir un montant équivalent pour tout projet reconnu dans un secteur prioritaire. L'utilisation maximale du fonds du SPEC devrait donc générer pour 200.000 \$ d'investisse-

ments neufs à La Guadeloupe.

Une assemblée publique d'information au sujet de cet important projet se déroulera le mercredi 19 mars, à compter de 20h00, à la salle du Conseil municipal de La Guadeloupe. Des personnes ressources seront sur place pour renseigner toutes les personnes intéressées.

Assemblée annuelle

VICTORIAVILLE (MC) — L'assemblée générale annuelle de la Corporation de développement économique des Bois-Francs se tiendra le 25 mars, à compter de 19h30, au Centre communautaire d'Arthabaska.

Le retrait de Plessisville en cours d'année

sera sans doute ramené sur la table. A cet endroit, le conseil municipal a préféré former son propre commissariat industriel.

La soirée sera également marquée d'une allocution du directeur de la prospection des investissements au ministère du Commerce

soirée de gala...



Le *Salon de la femme* et les grands média de l'Estrie offrent une soirée de gala qui lancera officiellement les activités du deuxième salon. Le soir du 15 mars, à l'Hôtel Le Baron de Sherbrooke, à 20 heures.

Cette soirée vous fera connaître "en primeur" **LES CINQ FINALISTES AU TITRE DE "PERSONNALITÉ FÉMININE DE L'ESTRIE"**.

..... en spectacle
JACQUES MICHEL et MAURICE PAQUIN

vous feront passer tour à tour du charme à l'humour et un **DÉFILÉ DE MODE ULTRA-SPECIAL** viendra clore cette soirée de gala.



PROCUREZ-VOUS DONC VOTRE BILLET POUR CETTE SOIRÉE DE GALA, A L'HOTEL LE BARON ENTRE LES 10 ET 15 MARS DE 14:00 A 19:00 HEURES OU 564-3288.

Salon de la femme de l'Estrie
 UNE INVITATION DE **la tribune**

LES SUPERMARCHÉS



Parce que vous é



CAFÉ INSTANTANÉ
 HILL'S
 227 g

3⁹⁹



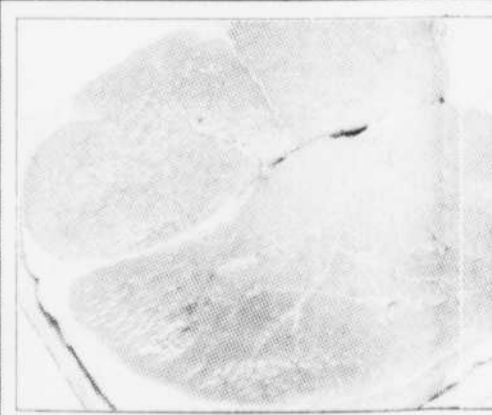
BISCUITS
 gelée éponge (450 g) ou tartes aux fraises (350 g)
PROVIGO
 formats variés

1⁰⁹



FROMAGE FONDU
 24 tranches, "Singles" ou léger
KRAFT
 500 g

2⁹⁹



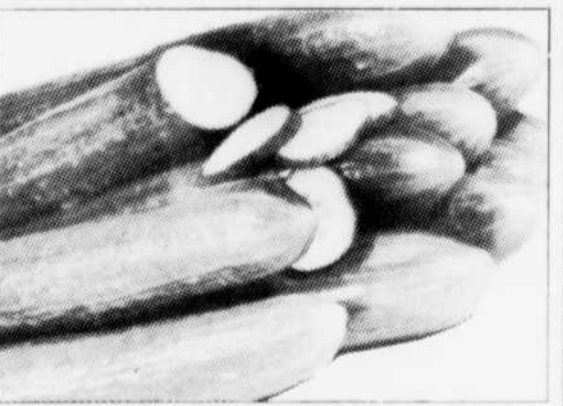
BIFTECK DE ROND
 désossé, catégorie Canada A

4¹⁴
 kg



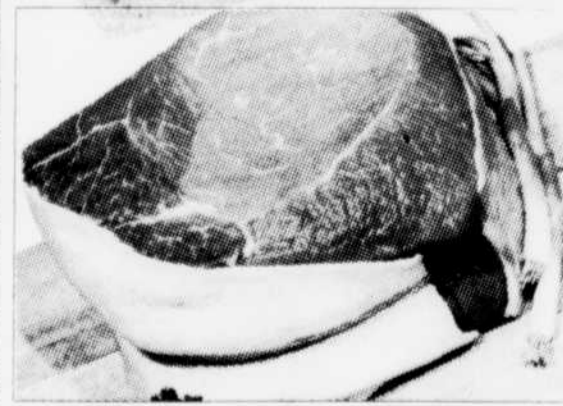
CÉLERI
 de la Floride, grosseur 24
 Canada no 1
 chacun

59



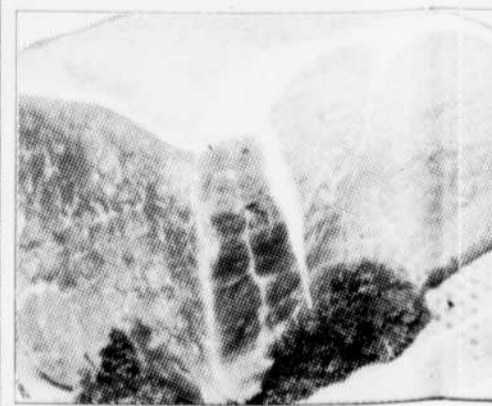
CONCOMBRES
 anglais sans pépins,
 d'Ontario, calibre moyen
 chacun

1¹⁹



BIFTECK OU RÔTI
 de pointe de surlonge
 catégorie Canada A

5⁹¹
 kg



ROSBIF
 d'extérieur de croupe,
 catégorie Canada A

4¹⁴
 kg

PRIX EN VIGUEUR JUSQU'AU SAMEDI 15 MARS 1986. DANS TOUS LES SUPERMARCHÉS PROVIGO DU GRAND MONTRÉAL. SES PROCHES BANLIEUES, L'ESTRIE ET LA MAURICIE. NOUS NOUS RÉSERVONS LE DROIT DE LIMITER LES QUANTITÉS. LES PHOTOS NE SERVENT QU'À IDENTIFIER LA MARQUE DE COMMERCE DES PRODUITS ANNONCÉS ET LE TEXTE PRÉVAUT EN TOUTES OCCASIONS.

Consultez la circulaire P

Tremblay ne croit pas à la mort du projet

par Maurice CLOUTIER
VICTORIAVILLE — Le député de Lotbinière Maurice Tremblay ne croit pas que la récente déclaration du ministre de l'Agriculture John Wise constitue un enterrement de première classe du projet d'un laboratoire de phytoprotection à Victoriaville.



Maurice Tremblay

Pourtant, à des questions inscrites au feuilleton de la Chambre des communes par le député libéral de Richmond-Wolfe Alain Tardif, M. Wise vient de répondre que "le ministère ne prévoit pas construire un laboratoire de protection des végétaux à Victoriaville."

Le ministre ajoute que des crédits de 773 000\$ pour 1984-85 et 3 005 000\$ pour 1985-86 avaient été "approuvés en principe pour la construction du laboratoire, sous réserve de l'obtention de fonds

du Programme de développement de LaPrade."

M. Wise fait référence au fameux Fonds LaPrade qui devait servir et qui doit toujours servir à créer des emplois permanents en Mauricie, dont dans les Bois-Francs. Mais les fonds sont gelés depuis l'élection des conservateurs.

Pour sa part, M. Tremblay est toujours confiant que le projet se réalisera avant la fin de son mandat. "Je n'hésiterai pas à soulever le dossier à chaque occasion, car le projet est viable pour le comté", a-t-il déclaré, hier.

Pas une priorité

Cependant, le député avait affirmé en début

d'année que "1986 serait une année cruciale pour la réalisation de ce projet."

Avouant que "le projet n'est pas parmi les grandes priorités du ministère de l'Agriculture", M. Tremblay ne s'inquiète pas outre mesure du sort du projet. Bien des facteurs peuvent modifier les priorités du moment, a-t-il expliqué, en ajoutant que le ministre ne pouvait pas fournir une autre réponse à l'opposition à ce moment-ci.

Par ailleurs, le député a précisé que, selon les règles actuelles, le Fonds LaPrade ne pourra pas servir à financer ce projet de 13 000 000\$ lorsque les fonds seront dégelés. Mais à ce niveau, M. Tremblay n'a pas dit

son dernier mot.

Pas inquiet

Tout comme le député Tremblay, le commissaire industriel de la Corporation de développement économique des Bois-Francs Ronnie Ouellet n'est pas inquiet du sort du dossier, en dépit de la déclaration de M. Wise.

"Le centre est un besoin. J'estime que le sort du projet est plutôt lié au sort du Fonds LaPrade et à l'attitude du ministre régional, le président du Conseil du trésor Robert DeCotret."

Enfin, il a rappelé que le laboratoire serait un atout pour le développement de l'industrie agro-alimentaire dans la région.

Procès de Patrick Collin fixé au 24

ARTHABASKA (MC) — Le procès de Patrick Collin sous l'accusation d'utilisation d'une arme dans un dessein dangereux, a été fixé au 24 mars.

La décision a été rendue, hier, par le juge Gilles La Haye, de la Cour des sessions de la paix, au palais de justice d'Arthabaska, à

la demande de Me Jean-Guy Provencher qui remplaçait à pied levé l'avocat du prévenu, Me Claude Archambault. Collin demeure incarcéré entre-temps.

L'accusation qui pèse contre lui se rapporte aux événements qui ont précédé la mort violente de Sylvain

Proulx, abattu dans la nuit du 2 février 1985, à la sortie du bar Châteaurock, à Warwick.

Collin aurait vraisemblablement tiré deux coups de feu à l'intérieur du bar, pour faire cesser une bagarre entre Proulx et Marc Fréchette, un copain de Collin.

Par ailleurs, le 19 fé-

vrier dernier, à l'issue d'un procès qui a duré huit jours, Collin a été acquitté de l'accusation de meurtre au deuxième degré de Proulx. Le plaidoyer de légitime défense avancé par le procureur de Collin, Me Claude Archambault, a été retenu.

Marc Fréchette reviendra également de-

vant un juge de la Cour des sessions de la paix le 24 mars prochain, pour subir son enquête préliminaire relativement à une accusation de meurtre au deuxième degré de Proulx.

Compte tenu de l'acquiescement de Collin, il serait surprenant que la Couronne maintienne cette accusation.

Enseignants: vote secret sur les offres

DRUMMONDVILLE (GP) — Même si seulement 75 des 1000 enseignants de la région de Drummondville étaient présents lors de la plus récente assemblée générale du syndicat, les autorités du SERD ont jugé préférable de tenir quand même un vote secret sur les dernières offres patronales.

"Le mauvais temps et l'état des routes ont empêché beaucoup de nos membres de se rendre à la réunion, a dit M. Jean Verrier; d'autre part, les délais étaient trop courts pour convoquer une autre réunion".

Répondant à une recommandation de l'exécutif du syndicat, membre de la Centrale de l'enseignement du Québec,

72 membres ont voté par vote secret en faveur du rejet des offres patronales et 3 contre, soit environ dans une proportion de 96 pour cent.

Pour le syndicat, le rejet des offres s'explique par des récupérations mesquines, notamment sur la sécurité d'emploi et le régime d'assurances; la détérioration des conditions salariales et l'absen-

ce de solutions sur dernières années en les problèmes des éducation.

Don DE SANG.
Don DE VIE

Glidden
spread satin
 PEINTURE MURALE AU LATEX
 4 LITRES
 \$21.98 (économisez \$8.00)

spread email latex semi-lustre
 4 LITRES
 \$23.98 (économisez \$8.00)

SEMI-LUISANT DE PREMIÈRE QUALITÉ
 IDEAL POUR ARMOIRES ET GARNITURES DE CUISINES ET SALLES DE BAINS. LES COULEURS S'HARMONISENT AU SPREAD SATIN. RESISTE A LA GRAISSE, LA SALETTE ET LA MOISSISURE. S'APPLIQUE FACILEMENT. SE NETTOIE FACILEMENT A L'EAU.

Albert Dupuis Ltée
 159 Lindsay
 Drummondville
 472-1103

Léopold Brousseau
 258, rue Palmer,
 East Angus
 832-2852

Peinture De Armond Inc.
 800, rue Conseil,
 Sherbrooke
 569-7095, 564-1513

Ferronnerie Latour
 38 St-Lambert,
 Bromptonville
 846-2484

O. Pomerleau & Fils Ltée
 1, rue Principale,
 Magog
 843-3344

is êtes différent.

SUGGESTION DE LA SEMAINE
BOEUF BOURGUIGNON

MARS
 "MOIS DE LA NUTRITION"

RONDE
 1.88 lb

BIFTECK
 de surlonge
 catégorie Canada A
 6.57 kg 2.98 lb

BOEUF BOURGUIGNON
 6.57 kg 2.98 lb



...des centaines de bas
Provigo. prix à chaque semaine.

Retour de Disraëli à la SERA encore possible

— le maire Guertin

par Pierre SÉVIGNY
DISRAËLI - Le retour de la ville de Disraëli au sein de la Société économique de la région de l'Amiante (SERA) est toujours possible et ce, bien que le sujet n'ait pas encore été officiellement discuté par les édiles.

tion. Le maire Guertin n'a pas l'intention de soulever une nouvelle polémique et soutient qu'il ne garde aucune animosité ou rancœur. "Je



René Guertin

C'est ce que le maire René Guertin a déclaré après avoir été invité à préciser son commentaire publié dans le supplément de La Tribune de samedi dernier. "Regards sur l'économie régionale", quant à l'absence d'un organisme voué à la promotion industrielle qui se fait cruellement sentir à Disraëli. Il y a quelques années, la ville de Disraëli s'est retirée de la SERA afin de protester contre l'attitude de certains membres de cet organisme qui avaient évincé l'un de ses représentants au bureau de direc-

n'ai pas l'intention de remémorer ces tristes événements ad vitam aeternam..." C'est pourquoi, il affirme que la réintégration de la ville de Disraëli au sein de la SERA est toujours possible. "C'est à étu-

se dit surtout préoccupé par la formation d'un organisme local qui verrait à la gestion de projets industriels à Disraëli. Il fait directement allusion à la construction d'un motel industriel visant à favoriser l'implantation de nouvelles PME et, partant la création de nouveaux emplois. Ce projet, évalué à quelque 600,000 \$, pourrait possiblement se

concrétiser assez rapidement. Toutefois, le maire Guertin se montre très réservé et prudent dans ses commentaires, même s'il est assuré que le dossier va connaître un heureux dénouement.

Pour lui, le projet d'un motel industriel est d'autant plus important que la Société Shermag a déjà signé des ententes quant à la location possible de 25,000 à 30,000 pieds car-

rés dans le futur édifice, pour produire des composantes de meubles. Cette expansion permettrait la création de 40 à 50 nouveaux emplois.

C'est pourquoi M. Guertin entend concentrer ses énergies à la formation d'un organisme local voué à la gestion industrielle et ce, sans renier la compétence ou la pertinence de la SERA dans la région.

Motel industriel

Mais, pour l'instant, M. Guertin

Coup d'oeil... ...sur l'Amiante, le Centre du Québec, les Bois-Francs



Le député félicité

Le secrétaire de l'association des pilotes de l'aéroport de Victoriaville Michel Labonté félicite le député d'Arthabaska Laurier Gardner. Ce dernier a obtenu la signature par le ministre de l'Environnement Cliford Lincoln du décret pour l'autorisation de l'agrandissement de l'aéroport.



Levée de fonds pour le cancer

C'est M. Léo Vallières (à gauche), un homme d'affaires avantageusement connu dans la région de Drummondville, qui a accepté la présidence d'honneur de la prochaine campagne annuelle de levée de fonds de la Société canadienne du cancer. Il est accompagné de M. Fernand Gagné, président de la campagne de souscription 1986 et de Me Normand Jutras, président de la section Drummond. La campagne de financement se déroulera au cours du mois d'avril et l'objectif fixé est de 38,000 \$.

Coopération et questions internationales

Colloque sur le rôle des cégeps à Drummondville

DRUMMONDVILLE (R.J.) - Quel est le rôle des cégeps face à la coopération et à l'éducation aux questions internationales ?

Pour y trouver la ou les réponses, les étudiants des cégeps du Québec et le public en général sont attendus à un colloque qui aura lieu au cégep de Drummondville les 3, 4, 5 et 6 avril prochain.

Pendant ces quatre jours, le cégep offrira en effet des activités sur l'éducation au développement et sur les problèmes particuliers des pays dits sous-développés.

"Nous oeuvrons déjà dans l'éducation au développement par quelques cours ayant pour objectif d'apprendre les grandes données des problèmes aux étudiants. Il s'agit, entre autres, de certains cours d'histoire, de science politique, d'économie et de philosophie. Mais il y a encore beaucoup à faire et c'est par ce colloque que nous avons choisi de faire un pas," ont fait savoir les instigateurs du projet, MM. Pierre Gobeil, Fred Dou-

ra, Guy Gauthier, André Montambault et Michel Grou.

Activités

Parmi les nombreuses activités qui seront offertes aux participants (es), il y aura une cinémathèque, un spectacle de musique et de danse africaines, une vente d'objets d'artisanat et surtout une série d'ateliers qui regrouperont une brochette d'invités dont les compétences sont reconnues.

Parmi les invités de marque, notons Mme Diane Vermetre, représentante de l'Agence canadienne de développement international et M. Jacques Lamoux, directeur-général par intérim de la direction générale de l'enseignement collégial au ministère de l'enseignement supérieur et de la science.

De plus, ont fait savoir les organisateurs, les participants (es) sont initiés aux jeux de simulation et cela avec comme personne-ressource, Mme Cathy Greenblay, créatrice du jeu CAPJEFOS. Ce jeu

de simulation, recréant la relation qui s'établit entre un groupe de coopérateurs et un groupe de villageois autochtones, a été créé sur commande de l'UNESCO.

Les inscriptions à ce colloque seront prises à compter de 18 heures, le jeudi 3 avril.

Comptez les jours qui vous séparent de

L'OUVERTURE

SUPER CARNAVAL

565, boul. St-Joseph

À DRUMMONDVILLE

Lundi le 17 mars, c'est bientôt!

bientôt! vous pourrez compter sur l'économie Super Carnaval tous les jours.

bientôt! vous pourrez compter sur le choix toujours complet, la fraîcheur toujours constante et l'ambiance toujours agréable de Super Carnaval, le super plus grand marché d'alimentation de toute la région.

bientôt! vous serez en mesure, en comparant les prix que vous avez notés sur notre circulaire, d'établir vous-même la preuve que Super Carnaval mène en fait de bas prix.

bientôt! vous découvrirez une nouvelle manière de faire votre marché.

...en bref

Centre du Québec

• Brunch multi-ethnique

DRUMMONDVILLE - Le troisième brunch multi-ethnique annuel de la région de Drummondville aura lieu le dimanche 6 avril de 11 à 15 heures au Cégep de la rue St-Georges. Activité toujours très populaire, ce brunch permet aux visiteurs de déguster des mets d'origine variées et de fraterniser avec les immigrants de la région.

• Construction en hausse

Par rapport à l'an dernier, la construction augmente à Grantham-Ouest. Après deux mois de 1986, six permis ont été accordés, créant 5 logements pour une valeur de 361,000 \$. L'an dernier, à la fin de février, 6 permis avaient autorisé la construction de 3 logements et des investissements de 323,000 \$.

Bois-Francs

• Étude demandée

VICTORIAVILLE - La Ville de Victoriaville, tel que prévu, a demandé à la Commission de police du Québec de réaliser une étude sur la formation d'un service régional de police et de protection contre les incendies pour Victoriaville, Arthabaska et Ste-Victoire.

• Voies ferrées

VICTORIAVILLE - Les élus de Victoriaville ont accepté la soumission de Excavation Marchand et Fils de Victoriaville, au montant de 885 \$, pour l'enlèvement des voies ferrées au centre-ville. L'opération devrait commencer à la fin du mois. Eventuellement, un autre contrat sera accordé pour le nettoyage du fond de terrain.

Toujours dans le cadre du dossier de l'enlèvement des voies ferrées au centre-ville, la Ville a accepté une soumission de 649,000 \$ de la firme G.N.P. pour l'exécution de travaux d'aqueduc et d'égout sur le prolongement de la rue St-Louis.

• Décision le 3 avril

ARTHABASKA - Il faudra attendre jusqu'au 3 avril afin de savoir si l'adolescent présumément impliqué dans l'affaire de meurtre à Daveluyville sera traduit devant la cour des sessions de la paix.

Cet adolescent et Johannes Winton, tous deux de la Nouvelle-Ecosse, ont été arrêtés en rapport avec le meurtre de Mme Beatrice Moffat et une tentative de meurtre sur la personne de son mari, M. Roy McLeod, survenus le 4 août dernier à Daveluyville.

Le Tribunal de la jeunesse, qui est appelé à trancher la requête de la Couronne pour référer le jeune devant la cour des sessions de la paix, a repoussé sa décision au 3 avril parce qu'il n'avait pas encore en main le plaidoyer écrit de la défense.

Enquête de la Commission Rochon sur les services de santé

La CSN prend farouchement partie pour le maintien du système actuel

par Maurice GIRARD

MONTREAL (PC) — Loin de favoriser un changement de cap majeur dans l'orientation des services de santé au Québec, la Centrale des syndicats nationaux a proposé hier à la commission Rochon d'étendre même aux soins dentaires le principe de l'universalité et de la gratuité des soins de santé.

A la deuxième journée d'audiences publiques de la Commission d'enquête sur les services de santé et les services sociaux, la CSN a pris farouchement partie hier pour le maintien du système actuel, tout en profitant de l'occasion pour critiquer les corporations professionnelles et le gouvernement.

Par ailleurs, dans le but de faire échec aux tentatives des partisans de la privatisation, la centrale s'est servi de son long exposé, agrémenté de statistiques, pour démontrer que le système québécois est, somme toute, valable et qu'il faudrait même le bonifier.

On a aussi prêché pour sa paroisse. De nouveau accaparés par les négociations du secteur public et para-public, les porte-parole de la CSN, qui représente 100.000 travailleurs du réseau des affaires sociales, n'ont pas laissé échapper l'occasion de défendre sur cette autre tribune le bien-fondé de leurs revendications. Les dernières négociations et "la campagne de salissage hors pair", menée sous le gouvernement du Parti québécois, ont "démobilisé" le personnel, a soutenu Yves Lessard, président de la Fédération des affaires sociales (FAS), dans le but de démontrer le

caractère raisonnable des revendications syndicales.

En remarque liminaire au document d'une centaine de pages de sa centrale, Gerald Larose a mis en garde le président Jean Rochon et les six commissaires contre la tentation de céder à la voie de la facilité en "proposant des recommandations inspirées du néo-libéralisme".

En un mot, pour le président de la CSN, privatisation, ticket modérateur, surfacturation, soustraction sont tous de fausses solutions, qui pourraient mettre en danger les acquis des 15 dernières années dans le domaine de la santé et "avoir des conséquences dramatiques".

Le président de la CSN a dénoncé les promoteurs de la privatisation, qui ne jurent que par l'entreprise privée. "La société québécoise est assez riche pour se payer un système décent de santé et de services

socials. Nous croyons que le développement économique est toujours possible sans nuire au développement social", a-t-il soutenu.

Dans l'espoir d'assener un coup mortel aux partisans de la privatisation et "écraser quelques bibittes", il a déposé une série de données de Statistique Canada démontrant que le Québec dépense légèrement moins pour les services de santé que les autres provinces: de 1970 à 1982, la part des dépenses de santé par rapport au total des dépenses a chuté de 24,6 à 20,2 pour cent; les dépenses publiques en regard du Produit intérieur brut (PIB) se sont maintenues entre 6,5 et 7 p. c. pour la même période; par personne, le Québec a toujours été au niveau de la moyenne nationale, consacrant \$1.166,20 par personne par rapport à \$1.220,18 pour le reste du pays.

L'exemple américain a même

servi indirectement à la démonstration du dirigeant syndical. Pour démythifier le système américain de santé, qui repose en grande partie sur le secteur privé, le président de la CSN a souligné qu'aux États-Unis, le gouvernement consacre, toute proportion gardée, un pour cent de plus de son Produit national brut (PNB) pour la santé. "L'administration du système privé américain, a-t-il ajouté, se chiffre par 15 pour cent alors qu'au Québec, il se situe à trois pour cent."



Gerald Larose

Confidentialité des dossiers d'adoption

Les CSS demandent des assouplissements substantiels

MONTREAL (PC) — Les centres de services sociaux sont et resteront incapables de répondre aux demandes des parents et des enfants voulant connaître leurs origines, à moins que le gouvernement ne décide d'en faire une priorité de services et d'y injecter les ressources nécessaires.

Tel est le message clair lancé hier par l'Association des centres de services sociaux du Québec qui déposait son mémoire au Comité interministériel sur la recherche des antécédents biologiques.

Ce comité tient cette semaine à Montréal ses dernières audiences, au terme d'une tournée de consultation qui l'a conduit dans tous les coins du Québec depuis le début de janvier et lui a permis de recevoir plus de 300 mémoires et témoignages sur la confidentialité des dossiers d'adoption.

Forts d'une longue expérience en adoption, reconnue par le Comité, les CSS ont affirmé qu'ils favorisent des adoptions plus ouvertes. A cet effet, ils recommandent des amendements à la loi actuelle, de manière à "réparer le passé et préparer l'avenir".

Entre les tenants du droit aux origines et les défenseurs du droit au respect de la vie privée, les CSS demandent du même souffle des assouplissements substantiels aux règles actuelles de confidentialité et le respect des engagements pris tant auprès des parents biologiques que des parents adoptifs.

"Si les législateurs avaient tenu compte du besoin des enfants adoptés de connaître leur identité, le mouvement des retrouvailles n'existerait pas. Aujourd'hui, des milliers d'enfants devenus adultes crient leur besoin de retrouver leur identité personnelle, alors que les dispositions légales continuent de leur nier cette possibilité".

En 1983, quelque 8.000 demandes de ce genre ont été adressées aux CSS, et ce nombre a atteint 15.000 en 1984, avant de se stabiliser en raison des listes d'attente et du peu de ressources allouées par les établissements à ce service.

Gardiens des dossiers d'adoption, les centres de services sociaux demandent que la loi soit modifiée pour leur permettre d'informer une mère biologique que son enfant autrefois cédé pour adoption désire la retrouver, ou d'informer cet enfant du désir de retrouvailles exprimé par sa mère biologique.

Présentement, la loi interdit aux CSS toute for-

me de sollicitation de consentement des deux parties à des retrouvailles éventuelles. Les retrouvailles ne sont donc possibles que par coïncidence de consentements, c'est-à-dire si les deux parties se sont adressées au même bon endroit pour exprimer leur désir.

Gestion privée de l'usine d'épuration: pour les petites municipalités

MONTREAL (PC) — Les ingénieurs municipaux n'envisagent pas que les plus grandes villes québécoises cèdent à l'entreprise privée l'administration de leurs systèmes ou usines d'épuration de l'eau potable ou d'assainissement des eaux de rejet.

Ils ne rejettent toutefois pas la possibilité que les plus petites municipalités aient recours, pour gérer leurs systèmes d'épuration de plus en plus complexes, aux firmes internationales spécialisées dans ce domaine.

C'est ce que le président de l'Association québécoise des techniques de l'eau, M. Jean-Jacques Duval a expliqué hier à la veille de l'ouverture, à Québec, du congrès annuel de l'AQTE.

Ce sujet de la relative "privatisation" des systèmes de traitement de l'eau des rivières et des autres nappes d'eau, sera au centre des discussions du congrès de cette semaine. Les intérêts en jeu, du reste, sont considérables puisqu'une dizaine de firmes privées d'ingénierie de la dépollution ont offert leurs services à l'Etat. Trois d'entre elles, la Lyonnaise des eaux, Saur et la Générale des eaux sont françaises.

L'ingénieur Duval, lui-même directeur des services d'aqueduc et d'égouts de Vaudreuil, a expliqué que les petites municipalités du territoire ne peuvent toutes établir les infrastructures nécessaires au fonctionnement des usines. Les équipes d'entretien et de maniement de l'instrumentation exigent une longue formation et les municipalités ne sont pas toutes en mesure de les mettre sur pied.

M. Duval a expliqué en outre que les ingénieurs municipaux sont fort préoccupés par les rumeurs qui courent selon lesquelles l'Etat s'apprête à couper les fonds devant être accordés au programme québécois d'assainissement des eaux.

Il a indiqué qu'à cet égard le territoire québécois demeure sous-développé. Les pays industrialisés, a-t-il dit, traitent en moyenne, à travers le monde, 80 pour cent de leurs eaux de rejet. Cette année, a dit le président, 10 pour cent des eaux usées québécoises, seulement, sont traitées.

MISE AU POINT
Dans notre circulaire "Nouveautés du printemps" en vigueur du 12 au 22 mars, quelques erreurs se sont glissées lors de l'impression. Veuillez lire:
Page 1: Patron Vogue et Butterick, seulement.
Page 3: Les rabais suivants ont été inversés. Veuillez lire: ratine de velours, rabais de 50% et Tropical, rabais de 25%.
Les mots hauteur et largeur ont été inversés pour les stores horizontaux.
Nos excuses pour ces contretemps.

Bouclair
Maison de tissu

VOUS PARTEZ EN AFFAIRES? VOICI LE LOCAL QUE VOUS CHERCHEZ

LOCAUX A LOUER de 400-1500-2500 pl.ca.

dans un centre commercial dynamique offrant de multiples avantages.

PARTEZ GAGNANTS!
Premiers arrivés, premier choix.

Pour renseignements: **563-0373**

Bonichoix

Chez nous, ON S'OCCUPE DE VOUS

<p>BIFTECK OU RÔTI D'ALOYAU BOEUF CATEGORIE CANADA "A" 7,67 3,48 \$/kg \$/lb</p> <p>BIFTECK SANDWICH OU ATTENDRI BOEUF CATEGORIE CANADA "A" 8,77 3,98 \$/kg \$/lb</p> <p>BOEUF HACHÉ MI-MAIGRE 3,92 1,78 \$/kg \$/lb</p> <p>SAUCISSES PORC ET BOEUF BILOPAGE 3,48 1,58 \$/kg \$/lb</p>	<p>BIFTECK DE RONDE DESOSÉE, TRANCHE COMPLÈTE OU RÔTI D'EXTERIEUR DE GROUPE BOEUF CATEGORIE CANADA "A" 4,37 1,98 \$/kg \$/lb</p>	<p>BIFTECK OU RÔTI DE POINTE DE SURLONGE BOEUF CATEGORIE CANADA "A" 6,13 2,78 \$/kg \$/lb</p> <p>BIFTECK DE SURLONGE BOEUF CATEGORIE CANADA "A" 7,01 3,18 \$/kg \$/lb</p>	<p>FROMAGE CAMPAGNARD DE VAUDREUIL AGROPUR 1,32 5,98 \$/100g \$/lb</p> <p>JAMBON CUIT EXTRA MAIGRE TRANCHE SELON VOS BESOINS BILOPAGE 6,57 2,98 \$/kg \$/lb</p> <p>SAUCISSES FUMÉES BILOPAGE PAQ. 450g 1,38</p> <p>BACON SANS COUENNE MAPLE LEAF PAQ. 500g 2,48</p>
--	--	---	---

De la dinde en mars... POURQUOI PAS!
La dinde Pour les grands jours et tous les jours

AYLMER
SOUPE AUX TOMATES
SOUPE AUX LEGUMES
BOITES 284 mL **3/1,00**

CAVALIER
JUS DE TOMATES
BOITE 796 mL **69¢**

CAVALIER
EAU DE JAVEL
BOITE 3 L **2,49**

AYLMER
CHIPS DULAC OU RUFFLES
SAC 200g **99¢**

CAVALIER
JUS DE TOMATES CANADA DE FANTAISIE
BOITES 540 mL **3/1,00**

CAVALIER
EAU DE JAVEL
CONT. 3,6 L **99¢**

WICKHAM
Rosaire Mathieu inc.
859, rue Principale

ST-GERMAIN DE GRANTHAM
Yvon Lambert Inc.
291, rue Notre-Dame

WEEDON
A.R. Dumas Inc.
344, St-Janvier

COMPTON
Marché Bourgault enr.
8, rue Hatley

SAWYERVILLE
J.A. Lowry Ltée
2, rue Cookshire

DRUMMONDVILLE
Epicierie IRENE FLEURY
143, St-Damien

AYER'S CLIFF
Marché
G.D. Houde Inc.
1118, rue Main

SHERBROOKE
Marché Therrien inc.
46, rue King Est

Fruits et Légumes

RAISINS VERTS THOMPSON
SANS PÉPINS PRODUIT DU CHILI
3,07 1,39
\$/kg \$/lb

CHAMPIGNONS BLANCS
PRODUIT DU CANADA
CONT. 227g **99¢**

POIRES BARTLETT
PRODUIT DU CHILI
1,74 79¢
\$/kg \$/lb

POIVRONS ROUGES DOUX
PRODUIT DE L'ESPAGNE
5,05 2,29
\$/kg \$/lb

ÉPINARDS
PRODUIT DES ÉTATS-UNIS
CELLO 284g **89¢**

Mes meilleures recettes
Chaque semaine, procurez-vous GRATUITEMENT nos feuillets-recettes.
Nos feuillets-recettes se veulent plus qu'une simple recette. Ils vous proposent de succulents mets équilibrés pour une saine alimentation. Collectionnez "Mes Meilleures Recettes", elles sont gratuites chez votre épicerie BONICHOIX. Et pour seulement 3,99\$, vous pouvez vous procurer une pratique reliure, des séparateurs et une série de 20 feuillets.

ÉCONOMISEZ
LÉGUMES ASSORTIS CANADA DE FANTAISIE DEL MONTE BOITE 284 mL **48¢**
A l'achat de 3 boîtes.
BOITE 284 mL **3/99¢**
Prix annonce: 3/1,47 Avec ce bon
Valide dans toutes les épiceries Bonichoix du 11 au 15 mars 1986, seulement. Limite d'un bon par client.

NIELSEN 0047505H **Bonichoix**

Suite à des détails de livraison et/ou aux variations climatiques de certaines régions, des difficultés d'approvisionnement en fruits et légumes peuvent survenir. Si cette situation devait se produire, votre marchand Bonichoix veillera à ce que chacun de ses clients soit entièrement satisfait. Prix en vigueur du mardi 11 mars au samedi 15 mars 1986. Nous nous réservons le droit de limiter les quantités. Pas de vente aux marchands. Le texte prévaut sur la photo lorsque celle-ci ne correspond pas à la description du produit annoncé.



AMEUBLEMENT DU FUTUR COUPLE

CHEZ **GILLES BOISVERT MEUBLES**

Venez choisir un ameublement à votre goût parmi le plus vaste choix de la région à un prix que vous aimerez.

ATTENTION! FUTURS COUPLES!

• RÉDUCTIONS • Venez profiter de nos prix spéciaux "ENSEMBLE 3 PIÈCES"



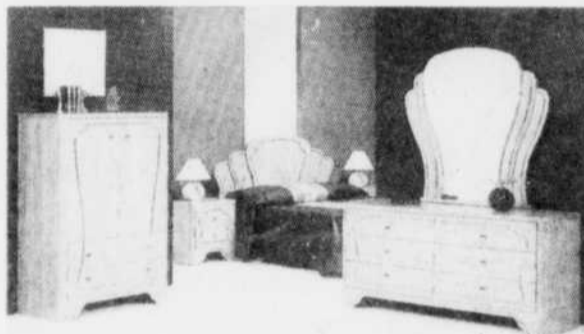
ENSEMBLE 3 PIÈCES EN CHENE

comprend: table et 4 chaises, bureau triple, miroir, armoire et tête de lit, sofa 3 places et berçante.

PRIX SUGGÈRE 6 340\$ PRIX RÉGULIER 4 917\$

SPÉCIAL 3 PIÈCES

4 317\$



ENSEMBLE MODERNE 3 PIÈCES

Comprend: table et 4 chaises, bureau double, miroir, commode et tête de lit, sofa 3 places et fauteuil.

PRIX SUGGÈRE 5 832\$ PRIX RÉGULIER 4 443\$

SPÉCIAL 3 PIÈCES

3 843\$

RÉFRIGÉRATEURS • LAVE-VAISSELLE • CUISINIÈRES
LAVEUSES ET SÈCHEUSES AUTOMATIQUES



Encore

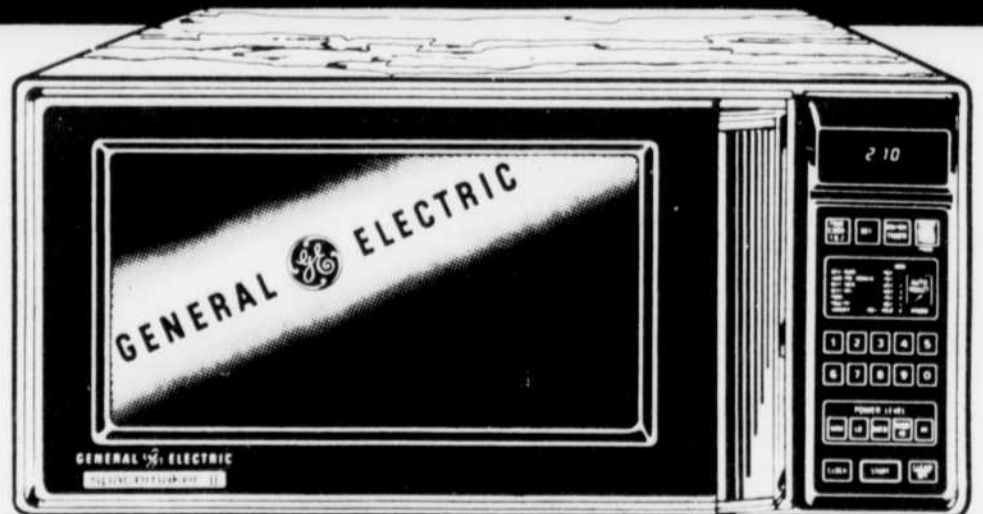
une marque distinctive des Appareils électroménagers

GENERAL ELECTRIC

PLUS D'ESPACE

grâce au spacemaker II

de GENERAL ELECTRIC



LE GRAND MAGASIN DE MEUBLES DE LA RUE KING OUEST, QUI REpond A VOS GOUTS ET A VOTRE BUDGET

MISE DE COTE

Livraison, déballage et installation chez vous GRATUITEMENT.

TOUJOURS UN BON INVESTISSEMENT CHEZ

GILLES BOISVERT MEUBLES

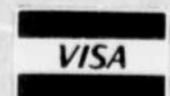
563-4743

231, King ouest, Sherbrooke



STATIONNEMENT GRATUIT EN ARRIERE DU MAGASIN

Membre de la Corporation des marchands de meubles du Québec.



DISPONIBILITÉ DE CREDIT

Cinq morts dans deux collisions dues à la chaussée enneigée

MATANE (PC) — La chaussée enneigée serait à l'origine de deux collisions qui ont entraîné la mort de cinq personnes, hier matin, dans l'Est du Québec. L'un de ces accidents a également fait quatre blessés dont l'état serait grave.

La pire tragédie est survenue dans la municipalité de Capucin, à une soixantaine de kilomètres à l'est de Matane. Deux camions circulant en sens inverse se sont heurtés de face dans une courbe de la route 132 où il y a une courbe.

Les quatre occupants des deux véhicules ont perdu la vie. Ce sont Jacques Duval, âgé de 40 ans, de Cap-St-Ignace, qui conduisait un camion-remorque de la firme Bernier Transport, ainsi que Jean-Denis Servant, 46 ans, de Ste-Anne-des-

Monts, Alain Côté, 26 ans, et Berchmans Michaud, 48 ans. Ces deux derniers demeuraient à Cap-Chat.

MM. Servant, Côté et Michaud étaient monteurs de lignes pour la compagnie Thiro, de Victoriaville. La seconde tragédie a eu lieu sur la route 170, dans la municipalité de Métabetchouan, au Lac-Saint-Jean.

Une auto aurait dérapé sur la chaussée enneigée et elle a été tamponnée par une autre circulant en sens inverse.

La victime est Louis-Georges Filion, âgé de 56 ans, de Desbiens. Ont aussi été blessés, Martin Filion, Doris Filion et Christine Lemay, qui étaient avec M. Filion, ainsi que M. Jean-Marie Ladouceur, 75 ans, de Desbiens, qui était seul.

Les blessés ont été transportés à l'hôpital d'Alma.

A travers le pays

• Trois morts à la suite d'une beuverie

PEERLESS LAKE, Alberta (PC) — Trois personnes sont mortes mardi et cinq autres reposaient dans un état critique à l'hôpital après avoir ingurgité un mélange d'hydrate de méthyle et de désinfectant maison au cours d'une réunion d'amis dans une résidence de Peerless Lake, en Alberta.

L'une des trois victimes, Patricia

Houle, 16 ans, est morte empoisonnée mardi matin. Les deux autres, dont les noms n'ont pas été rendus publics, sont décédées plus tard dans la journée à l'hôpital de l'Université de l'Alberta, à Edmonton.

L'âge des victimes varie entre 13 et 34 ans. Peerless Lake est située à environ 310 kilomètres au nord d'Edmonton.

• Hell's: quatre arrestations

MONTREAL (PC) — La Sûreté du Québec, la police de Laval et de la CUM ont procédé mardi matin à l'arrestation de quatre personnes dans le cadre de l'enquête sur les Hell's Angels.

Il s'agit de Régis Asselin, 27 ans, Bruno Zanetti 43 ans, Carole Dufour, 40 ans, et de Jean-Claude La-

liberté, a indiqué un porte-parole de la police de Laval.

Asselin a été intercepté en Mauricie et les trois autres à Laval.

Tous quatre ont été arrêtés à la suite des révélations des délateurs Yves "Apache" Trudeau et Michel "Mike" Blass, relativement à deux meurtres commis à Montréal et à Laval en juin 84.

• Québec économise 11 millions \$

QUEBEC (PC) — L'annulation du recensement annuel de 1986 au Québec permettra d'économiser \$11 millions.

Telle est l'information qu'a livrée le ministre délégué à la Réforme électorale Michel Gratton, dans un communiqué diffusé mardi.

M. Gratton a déposé un projet de loi annonçant l'annulation du recen-

sement prévu pour l'automne prochain. Un autre projet de loi, déposé en même temps devant l'Assemblée nationale, suspend les travaux préparatoires à l'élaboration d'une nouvelle carte électorale.

L'abandon de ces mesures permettra d'économiser la somme de \$11 millions, selon le ministre Grat-

• Bernières: l'aiguilleur admet l'oubli

MONTREAL (PC) — M. Jacques Barrette, aiguilleur de CN Rail, a déclaré mardi que, quelques minutes avant qu'un train de passager ne prenne une voie d'évitement et n'embouteille un train de fret, il avait vérifié les aiguilles donnant accès à cette voie d'évitement et avait oublié de les refermer.

M. Barrette témoignait à l'enquête de la Commission canadienne des transports sur cet accident qui a fait 42 blessés, le 15 février, à Bernières, près de Québec.

Il a vérifié les aiguilles à chaque

extrémité de la voie d'évitement, a-t-il rapporté, et il a oublié de les refermer quand un aiguilleur chef adjoint l'a interrompu. Il était en communication-radio avec les équipes de deux trains quand celui-ci lui a ordonné de transmettre un ordre à un troisième convoi.

M. Barrette a dit aux enquêteurs que les aiguilles de la sous-région de Drummondville, où l'accident s'est produit, devraient être remplacées par des aiguilles électriques comme presque partout ailleurs au Canada.

• Le dernier des 4 frères condamné

MONTREAL (PC) — Avec la condamnation, hier, de Robert Mingo, à 27 mois de prison pour recel, s'est fermé le dossier des quatre frères qui, depuis plus d'un an, mobilisent les tribunaux relativement au vol d'obligations d'une valeur de \$68,5 millions perpétré à la compagnie Merrill Lynch, à Montréal, en 1984.

La sentence a été rendue par le juge André Chaloux, de la cour des sessions de la paix.

C'est Melvin Mingo, 36 ans, considéré comme le "cerveau" de l'opération, qui a échappé de la plus lourde sentence, soit neuf ans de pénitencier.

Il a été reconnu coupable sous des chefs d'accusation de vol à main armée, possessions de titres volés et séquestration de deux employés de la compagnie Merrill Lynch.

• Dégâts supérieurs à 1 million \$?

CAMBRIDGE (PC) — Le coût des dommages, découlant du déraillement de lundi, pourrait dépasser \$1 million, a déclaré mardi M. Frank Dixon, gérant général adjoint de la région est, chez CP Rail. En plus des avaries à ses wagons

qui ont quitté la voie ferrée, CP devra compenser les cargaisons perdues ainsi que les dommages causés aux terrains sur lesquels les wagons se sont renversés, en plein centre d'un quartier résidentiel de Cambridge.

• Un député NPD pas candidat

OTTAWA (PC) — Le leader néo-démocrate aux Communes, M. Ian Deans, a fait savoir mardi qu'il ne se portera pas candidat à la prochaine élection fédérale, prévue pour 1988 ou 1989.

M. Deans, qui est âgé de 48 ans, représente la circonscription ontarienne de Hamilton-Mountain de-

puis 1980. Il a siégé auparavant, pendant 13 ans, à l'Assemblée législative de l'Ontario.

Dans un interview, M. Deans s'est dit extrêmement déçu du gouvernement actuel, qui renverse continuellement ses décisions et met en doute le concept de l'universalité des programmes sociaux.

• Remise en liberté refusée

MONTREAL (PC) — Le juge John d'Arcy Asselin, de la cour des sessions de la paix, à Montréal, a rejeté hier la requête de remise en liberté provisoire de William Craig, 39 ans, de Pierrefonds, qui doit répondre de plusieurs accusations en rapport avec la mort de trois hom-

mes tués lors d'une embardée de sa voiture, le 10 février dernier.

L'avocat du prévenu, Me Clément Bluteau, a fait savoir qu'il en appellera de cette décision.

Trois employés en grève de la compagnie Les Câbles d'acier, de Pointe-Claire, ont perdu la vie dans cette tragédie.

Canada

Renseignez-vous sur le budget fédéral 1986

COMPOSEZ SANS FRAIS le 1-800-267-0475, du lundi au vendredi, de 8 h à 20 h.

Vous pouvez aussi vous procurer les brochures ci-contre au centre d'information du centre commercial le plus près de chez vous et aux Réseaux Infocentre participants.

1-800-267-0475



Ministère des Finances Canada

Department of Finance Canada



VENTE SURPRISE EATON!

**DEMAIN JEUDI
DANS TOUS
LES MAGASINS
EATON**

De bonnes occasions vous y attendent! Rendez-vous chez Eaton, découvrez-les et profitez-en!

**10% à 20%
de rabais!**

Articles choisis de notre stock courant.

**20% à 50%
de rabais!**

Sélection de marchandises à solder

**50%
de rabais**

Aubaines élephantesques

Repérer les ballons rouges

A tous les étages, les ballons rouges survoleront les bas prix. Ayez l'oeil ouvert, ces indicateurs vous réservent des aubaines hors pair.

Achats en personne seulement. Vente surprise Eaton. Demain, jeudi 13 mars seulement.

Venez ou téléphonez
563-9555

Credit accepte avec la carte Eaton

Les cartes American Express, Visa, et MasterCard sont aussi acceptées pour les achats en personne.

EATON

VOTRE GARANTIE DE QUALITÉ À JUSTES PRIX

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes / Canadian Radio-television and Telecommunications Commission

DECISION

Décision 86-165. **Télévision St-François Inc.**, Sherbrooke (Qué.). Approuvé — Licence visant l'exploitation à Sherbrooke d'une station de télévision de langue française qui retransmettra les émissions de CFJP-TV Montréal. La licence expirera le 31 mars 1990.

Où puis-je lire les documents du CRTC? Les documents du C.R.T.C. peuvent être consultés dans la "Gazette du Canada", partie 1, aux bureaux du C.R.T.C. et dans la section référence des bibliothèques publiques. Les décisions du Conseil concernant un titulaire de licence peuvent être consultées, à ses bureaux, durant les heures normales d'affaires. Vous pouvez également obtenir copie des documents publics du C.R.T.C. en rejoignant le Conseil à: Ottawa/Hull (819) 997-0313; Halifax (902) 426-7997; Montréal (514) 283-6607; Winnipeg (204) 949-6306 et Vancouver (604) 666-2111.

Canada

N-51405-12 mars

5522

Grève de la faim du sénateur Hébert

Le premier ministre n'a pas l'intention de céder

par Marie TISON

OTTAWA (PC) — Le premier ministre Brian Mulroney n'a pas l'intention de reculer devant l'obstination du sénateur Jacques Hébert et de réinstaurer le programme Katimavik.

Le premier ministre a envoyé une lettre hier au sénateur, dans laquelle il a expliqué la décision gou-

vernementale de mettre un terme à Katimavik, après 10 ans d'existence.



Le sénateur Jacques Hébert écoute un jeune qui lui fait lecture d'une lettre d'appui pour la grève de la faim entreprise lundi. Le sénateur a passé la nuit dans un sac de couchage, dans le hall du Parlement.

M. Hébert a entrepris lundi midi une grève de la faim, dans le hall du Sénat, afin de forcer le gouvernement à revenir sur cette décision.

"La décision de mettre fin au programme Katimavik nous a été dictée par la nécessité de rationaliser et de coordonner plus efficacement les politiques et programmes concernant les jeunes", a expliqué M. Mulroney, ajoutant que Katimavik drainait d'importantes ressources financières vers trop peu de jeunes.

Il a indiqué que la décision découlait en outre d'un changement dans la philosophie du gouvernement fédéral en matière de création d'emplois, et qu'il était préférable d'utiliser les fonds disponibles pour établir des mécanismes susceptibles de créer des emplois permanents, au lieu de financer des projets ponctuels de création d'emplois.

Après avoir rappelé que le gouvernement conservateur affectait 700 millions \$ à des programmes de formation et d'emploi pour les jeunes et que le taux de chômage chez les jeunes avait diminué depuis l'arrivée au pouvoir de son parti, le premier ministre s'est interrogé sur le geste du sénateur.

Démocratie

"Je dois me demander si votre réaction est compatible avec les principes démocratiques si chers aux Canadiens", a-t-il écrit, avant de promettre de nouvelles initiatives de lutte contre le chômage des jeunes.

Le sénateur Hébert, fondateur de Katimavik, a écarté la lettre en disant qu'elle ne signifiait rien pour lui.

"Toutes ces statistiques ne veulent rien dire. La seule statistique en laquelle je crois, c'est le nombre

de jeunes, plus de 600.000, qui se cherchent un emploi depuis un an, deux ans", a-t-il affirmé, plus décidé que jamais à poursuivre sa grève.

M. Hébert a continué à recevoir des encouragements de la part de députés et de sénateurs, mais le leader en Chambre du NPD, M. Ian Deans, a pressé le sénateur de mettre fin à son entreprise.

M. Deans a expliqué que le gouvernement n'allait pas céder à ce type de pression. Et s'il le faisait, il risquait de voir d'autres groupes utiliser la même tactique pour leurs propres causes.

"Je ne voudrais pas voir des gens, qui croient en différentes causes aussi fermement que le sénateur, mourir dans le hall du Parlement en essayant de faire changer l'idée du gouvernement", a-t-il expliqué.

"Ne vous inquiétez pas, je suis solide, a répliqué M. Hébert. Je n'ai plus le choix maintenant, je ne vais pas laisser tomber".

Peu après avoir refusé d'accéder à la demande de M. Deans, le sénateur, toujours calé dans son fauteuil de cuir rouge, a reçu la visite de Mme Gaby Léger, la veuve du gouverneur général Jules Léger, visiblement émue.

En étreignant M. Hébert, la présidente honoraire de Katimavik lui a glissé: "Alors, on fait du mal à mes enfants", avant de murmurer: "Je n'aime pas les grèves de la faim".

Le chef libéral John Turner a reconnu la légitimité du geste de M. Hébert.

"J'espère bien que le gouvernement reconnaîtra la sincérité et l'engagement du sénateur, et qu'il considérera la promotion de nouveaux programmes pour la jeunesse", a-t-il déclaré.

Mulroney à la défense d'Andrée Champagne

par Marie TISON

OTTAWA (PC) — Le premier ministre Brian Mulroney s'est porté hier à la défense de la ministre d'Etat à la Jeunesse Andrée Champagne.

"La ministre s'est dévouée en faveur de la jeunesse, a-t-il déclaré. Le fait est que pour les jeunes, le taux de chômage a baissé de deux pour cent depuis que la ministre est là. C'est cela le témoignage d'accomplissement".

Le député libéral Jean Lapierre, lui-même un ancien ministre d'Etat à la Jeunesse, s'était interrogé sur la légitimité de la ministre actuelle en tant que porte-parole de la jeunesse au sein du gouvernement.

Mme Champagne a dû s'excuser en Chambre au début de la semaine pour une lettre prônant le soutien gouvernemental au recrutement de jeunes conservateurs, prétextant une erreur dans le choix d'un mot.

"Après ces tentatives de manipulation et de récupération de la jeunesse, n'a-t-elle aucune crédibi-

lité au sein de la jeunesse canadienne pour parler en leur nom?", a lancé M. Lapierre au cours de la période des questions.

"La ministre en question est non seulement le porte-parole, mais elle est crédible et très, très efficace auprès du gouvernement et des Canadiens", a répliqué M. Mulroney.

La semaine dernière, Mme Champagne a été une première fois sur la sellette, plusieurs s'interrogeant sur l'utilité d'un ministère n'opérant plus aucun programme,

et ne possédant pour 1986-87 qu'un simple budget d'administration de 5 millions \$ pour 24 employés.

Le premier ministre a rappelé que le rôle d'un ministre d'Etat est d'assister d'autres ministères.

"Le rôle de la ministre d'Etat pour la Jeunesse n'est pas seulement de mettre en place différents programmes, mais de se faire l'avocat efficace des jeunes, et cette ministre a accompli ce travail auprès de tout le gouvernement", a conclu M. Mulroney.

Ouvert 7 jours

VENEZ

SENTIR

AUX

PROMENADES DES GRANDES FOURCHES

et ça continue!

RABAIS

★ vaste stationnement

★ l'ambiance est à la fête

PROMENADES DES GRANDES FOURCHES

Groupe anti-terroriste de la GRC prêt à l'été

OTTAWA (PC) — Le groupe d'intervention anti-terroriste de la GRC, dont la formation a été annoncée lundi, sera fonctionnel dès l'été prochain, a affirmé hier le solliciteur général du Canada, Perrin Beatty.

A sa sortie des Communes, M. Beatty a dû parer aux affirmations selon lesquelles la nouvelle escouade, spécialisée dans

la lutte contre des actions terroristes et les prises d'otages insolubles par la voie de la négociation, aurait dû être rattachée aux Forces armées canadiennes, plutôt qu'à la Gendarmerie royale.

Les effectifs de l'escouade anti-terroriste seront recrutés en grande partie au sein des équipes d'intervention d'urgence de la GRC, et comprendront "les personnes les mieux qualifiées au Canada pour faire ce travail", a soutenu le solliciteur général.

La GRC commencera à em-

baucher les agents du commando spécial dès le mois d'avril, et étant donné que la plupart d'entre eux auront déjà reçu un entraînement pour des interventions d'urgence, l'équipe sera prête à agir après quelques semaines de formation, a précisé M. Beatty.

Mais selon M. David Charters, directeur adjoint du Centre d'étude sur les conflits, de l'université du Nouveau-Brunswick, il faudra des années avant que le commando ne soit rodé à la perfection.

M. Charters, à l'instar de l'ancien solliciteur général et actuel critique libéral en matière de justice Bob Kaplan, estime que l'escouade anti-terroriste aurait dû être formée au sein de l'Armée canadienne.

Quant à M. Kaplan, il a émis l'opinion que la décision de rattacher la brigade spéciale à la GRC plutôt qu'à l'armée constitue une erreur, parce que les policiers sont avant tout des agents de la paix.

Selon lui, l'intervention anti-terroriste s'apparente à une action militaire. "On demande aux agents de s'engager dans une courte situation de guerre", a-t-il souligné, ajoutant qu'il s'agit d'opérations très différentes des habituelles interventions policières.

Tous s'entendent cependant sur le fait que la mise sur pied d'une escouade anti-terroriste était nécessaire, ne serait-ce que parce que, ainsi que l'a fait remarquer M. Charters, cette décision contribuera à décourager les terroristes de sévir en territoire canadien.

Eaux contaminées au Nouveau-Brunswick

FREDERICTON (PC) — Plusieurs habitants des régions rurales du Nouveau-Brunswick consomment de l'eau à leurs propres risques, selon un reportage qui sera diffusé ce soir (mercredi) par un poste de télévision local, affilié à Radio-Canada.

Selon le reportage, les eaux souterraines ont été contaminées par des infiltrations de produits chimiques utilisés en agriculture, ainsi que par l'essence et d'autres produits toxiques, au point de mettre en danger la santé de la population.

Environ 500.000 habitants de la province dépendent des eaux souterraines pour leur approvisionnement en eau potable. Selon les spécialistes des questions environnementales interviewés par les journalistes, la situation commande une intervention d'urgence de la part du gouvernement.

Il y a quelques mois, un cas de contamination au perchlorethylène, un produit toxique utilisé dans le procédé de nettoyage à sec, a été signalé à Fairvale, près de Saint-Jean.


La firme impliquée a contesté une ordonnance l'obligeant à prendre des mesures pour corriger la si-

tuation, et l'affaire est maintenant devant les tribunaux.

Entre-temps, plusieurs résidents de cette communauté n'ont toujours pas d'eau potable.

TOUT FRAIS... TOUT PRÊT!

Recherchez l'étiquette VEAU DE GRAIN DU QUÉBEC à votre comptoir des viandes.
Naturellement tendre et succulent, facilement apprêté, toujours apprécié.
Prêt à savourer en deux temps trois mouvements.



Fédération des producteurs de bovins du Québec

Agriculture, Pêcheries et Alimentation Québec

ESCALOPES DE VEAU aux champignons
(4 portions)

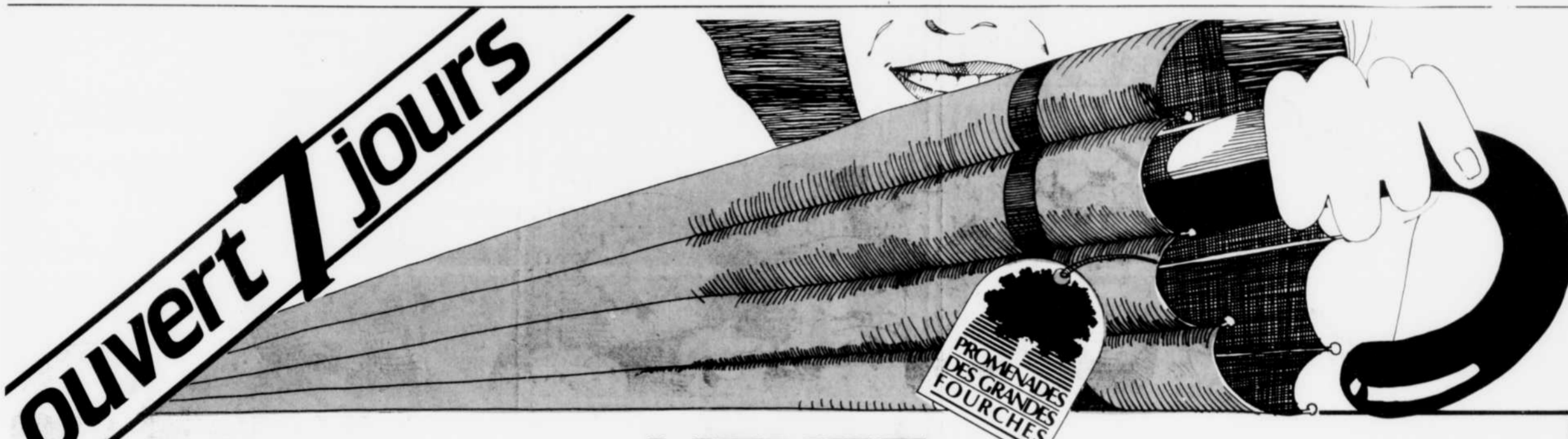
... en 25 minutes!
Préparation: 5 min. Cuisson: 20 min.

4 escalopes de veau de grain aplaties
2 c. à table beurre
30 ml huile d'olive
1 c. à table

10 onces boîte de conserve de champignons en morceaux, égouttés
284 ml
4 onces champignons frais coupés en lamelles
125 g
1 tasse crème 35%
90 ml

Chauder le beurre et l'huile dans une poêle à fond épais, y faire dorer les escalopes des deux côtés.
Ajouter les champignons de conserve ou frais, les tourner dans la poêle et cuire 10 à 12 minutes à feu doux.
Assaisonner.
Égoutter les escalopes et les garder au chaud.

Jeter le gras de cuisson et le remplacer par la crème. Brasser sur feu vit. 2 ou 3 minutes, pour déglacer le fond de la poêle.
Napper les escalopes avec cette sauce et servir aussitôt.
Suzanne P. Leclerc
Conseillère en alimentation



Ouvert 7 jours

VENEZ

FOUINER

AUX
PROMENADES DES GRANDES FOURCHES

Venez fouiner dans une nouvelle ambiance différente!
Venez découvrir:

Peoples

La nouvelle formule gagnante dans le domaine des magasins à rayons. Un choix et des prix incroyables vous attendent!

Tout pour la famille et la maison:

- confiserie
- papeterie
- quincaillerie
- articles de sport
- vêtements pour toute la famille
- appareils électriques
- jouets
- meubles
- literie



Rafter's

Un endroit unique en ville pour dénicher tout ce qu'il vous faut pour la cuisine, des trucs les plus fous aux articles les plus utilitaires!



RABAIS
★ vaste stationnement
★ l'ambiance est à la fête

Selon un rapport déposé aux Communes Ottawa ne devrait pas sabrer dans ses dépenses sociales

OTTAWA (PC) — Même si le coût de l'aide sociale monte en flèche année après année pour les gouvernements, Ottawa ne devrait pas tenter de rogner dans ses dépenses sociales.

Bien qu'un assisté social sur deux, au pays, soit apte à travailler, le marché actuel de l'emploi rend impossible sa réintégration à la vie active.

Tel est l'avis du comité spécial chargé de conseiller le gouvernement dans sa réévaluation de près de 1.000 programmes fédéraux. Déposé hier aux Communes, le rapport, qui couvre 21 volumes et 15.000 pages, met en garde Ottawa contre la tentation de faire des économies faciles sur le dos des démunis. Ces recommandations seront étudiées dans les prochains mois par les comités parlementaires, a fait savoir le vice-premier ministre Erik Nielsen, déposant le rapport.

Le comité sonne le glas du mythe qui veut que beaucoup d'assistés sociaux profitent illégalement des largesses fédérales. "Rien

n'indique que le nombre des prestations perçues illégalement atteigne des proportions alarmantes", affirme-t-on, ajoutant que c'est surtout les fluctuations du taux de chômage qui font monter le coût de l'aide sociale.

S'il réclame qu'Ottawa ferme le robinet à dollars dans la plupart des secteurs, le rapport est toutefois catégorique sur les dépenses sociales: elles doivent demeurer intouchées parce qu'on ne dispose pas de solution au chômage chronique.

Ottawa paye (de concert avec les provinces) 50 pour cent des coûts d'aide sociale. Le budget du régime d'assistance publique fédérale est passé, entre 1967 et 1985, de \$343 millions à plus de \$4 milliards.

"Bien que les coûts des programmes n'aient cessé de monter au cours des dernière

années, il n'y a pas vraiment de solution de rechange, et par conséquent, il n'y a pas lieu d'apporter de modifications radicales (aux programmes)", affirme le comité.

Ces programmes touchaient en 1984 près de deux millions de citoyens. "près de 10 pour cent des Canadiens reçoivent des prestations d'aide sociale", constate le comité, ajoutant que ces gens sont trop souvent "stigmatisés" et dans l'impossibilité de s'affranchir de cette dépendance s'ils demeurent trop longtemps sur l'aide sociale.

Selon les auteurs, si un jour le coût de l'aide sociale devenait trop lourd, Ottawa pourrait "devoir restreindre ses dépenses".

S'il continue d'augmenter au même rythme que par le passé, le coût des prestations versées aux personnes "aptes au travail" pourrait bientôt devenir intolérable", signale le rapport.

Le gouvernement pourrait alors penser à réduire ses barèmes d'aide sociale, ce qui aggraverait la situation des personnes défavorisées et soulèverait de vives protestations, prévient le comité.

Selon le groupe, Ottawa serait mieux avisé de tenter de réduire le nombre des bénéficiaires par des initiatives qui favoriseraient leur retour à l'emploi. De tels programmes sont déjà utilisés avec succès dans certaines provinces, rappelle-t-on.

Ne soyez pas plus dur envers les citoyens

— l'Opposition

OTTAWA (PC) — Le comité chargé de l'examen de 1.000 programmes fédéraux s'est montré plus sévère envers les programmes destinés aux citoyens qu'envers ceux visant les compagnies.

C'est le principal reproche qu'ont fait les deux partis de l'opposition au rapport du comité, constitué par des dirigeants d'entreprises privées, des hauts fonctionnaires, des universitaires et des représentants provinciaux.

Les 21 dossiers formant le rapport ont été déposés hier par le président du Groupe de travail chargé de l'examen des programmes, le vice-premier ministre Erik Nielsen.

"On a une étude en 21 dossiers qui reflète tous les préjugés du gouvernement en faveur du secteur des corporations et des grandes sociétés, et qui ignore les besoins des familles ordinaires et des petits commerçants", a déclaré le député néo-démocrate Michael Cassidy.

Le chef du NPD Ed Broadbent a soutenu que les des avaient été pipés, et que les suggestions du comité ne répondaient pas à un souci de rentabilité, mais à une question d'idéologie politique.

"Nous sommes devant un ordre du jour très conservateur qui créera un Canada qui néglige les démunis", a-t-il soutenu.

Le chef libéral John Turner a ajouté que le fossé entre les riches et les pauvres ne pourrait que s'élargir encore davantage avec l'adoption de ces suggestions, destinées selon lui à "satisfaire l'aile droite de l'électorat du Parti conservateur".

Coupages

M. Cassidy a affirmé que les personnes qui souffriraient le plus des coupures suggérées seraient les bénéficiaires de l'aide sociale, les autochtones, les pêcheurs, les fermiers, les chômeurs et les femmes.

La critique libérale George Baker a fait remarquer que ces personnes, pourtant les premières concernées, n'avaient pas même été consultées au cours des travaux du comité.

Il a également déploré le fait que le gouvernement conservateur n'a pas attendu la publication de ce rapport pour sabrer dans des programmes fédéraux, citant notamment le programme Katimavik et des programmes de conservation de la faune.

"D'un côté, le gouvernement dit qu'il ne prendra aucune décision quant à ces coupures avant d'en avoir fait une étude complète et d'être certain qu'elles soient acceptables pour la population canadienne, et de l'autre, nous constatons que le cas de plus de 50 pour cent des programmes examinés par le comité a déjà été réglé", a-t-il soutenu.

M. Cassidy a cependant bien accueilli l'intention du gouvernement de référer les suggestions du rapport aux comités législatifs. Il a toutefois indiqué que son parti s'opposerait aux coupures qui frappent les citoyens ordinaires.

Le chef Ed Broadbent a ajouté que son parti s'acharnerait dès aujourd'hui à rappeler en Chambre les promesses du premier ministre Brian Mulroney de maintenir différents programmes, maintenant visés par le comité.

Le rapport

Voici en bref ce que dit le rapport du comité Nielsen sur les dépenses et programmes du fédéral.

— "Presque rien n'incite les directeurs de la fonction publique à accomplir des tâches nouvelles ou difficiles, à essayer de les aborder de façon innovatrice, à procurer un meilleur service ou à tenter de faire plus avec moins. En fait, c'est plutôt le contraire qui est vrai".

— "Il y a trop de règlements, (lorsqu'on a commencé l'étude, on n'arrivait même pas à trouver une liste de tous les programmes existants) et de mauvais règlements, au Canada. Le coût de cette "paperasserie" pour les contribuables et les consommateurs se situe entre \$30 milliards et \$60 milliards par année.

— L'un des rares domaines où le gouvernement ne devrait pas modifier radicalement son approche est l'assistance sociale et le bien-être social. Contrairement au mythe populaire, il y a peu de preuve d'abus individuels du système.

LE GOLD'S GYM
566-7771

VOTRE SANTÉ ENTRE NOS MAINS

Le SEUIL
SERVICE D'AIDE AUX HOMMES
EN DIFFICULTÉ DE COUPLES
821-2420

VENTES DE RELOCALISATION

Jusqu'au 26 mars



ON DOIT A TOUT PRIX BAISSER NOTRE INVENTAIRE.

- POELES A COMBUSTION LENTE
- CUISINIÈRE A COMBUSTION LENTE
- PORTES DE FOYER
- CHEMINÉES
- OUTILS

AUCUNE OFFRE RAISONNABLE REFUSEE

LA BOUTIQUE CHÂLEUR inc.

1124, King est, Sherbrooke, 566-0911

Radio Shack

EXCELLENTE PERFORMANCE À UN PRIX TRÈS PLAISANT

■ Casque d'écoute électro-acoustique restituant toute l'ampleur d'une salle de concert

39.95 ~~66.95~~

33-1004

rabais 40%

ACHAT SPÉCIAL

rabais \$80

Répondeur TAD-220 à prix de solde

■ Répondeur à microprocesseur à deux cassettes
■ Télécommande complète

43-318

319.95 ~~399.95~~

rabais 33%

Concertape® — Qualité sonore

60 min. Paq. de 3 **2.99** ~~4.49~~
44-607

90 min. Paq. de 3 **4.29** ~~5.95~~
44-613

ACHAT SPÉCIAL

Charme, style et valeur incroyable!

24.95 ~~43-8012~~

■ Téléphone deux pièces TT-103
■ Garantie d'un an
■ Recomposition automatique

rabais \$130

Du plaisir pour la famille

■ Télécommande à câble
■ Minuterie 14 jours
■ Tuner 105 canaux

16-504
Liquidation **469.95** ~~599.95~~

Le Radio Shack le plus près est dans les pages blanches

Il peut arriver que certains articles ne soient pas disponibles en quantité suffisante pour répondre à la demande. Si notre stock d'un article renouvelable de notre gamme courante est provisoirement épuisé, nous vous fournirons un bon de réduction d'équivalent vous permettant de vous le procurer au prix annoncé jusqu'à qu'il sera disponible. Certains articles peuvent être offerts en quantités limitées pour la période de cette offre. Nous nous réservons le droit de changer les erreurs typographiques. Tandy Corporation décline toute responsabilité en matière de propriété. Tandy Corporation Limited est un usager TASCIT.
*Cassettes non fournies.
†MD de Dobby Laboratories Licensing Corp. †Piles non fournies.

PASCAL CORRECTION

dans notre circulaire Résumé d'hiver insérée dans La Tribune du 8 mars 86.

Page 12: Barbecue #GG1254C, 30.000 BTU, on aurait dû lire: grille en métal chromée.

Nous nous excusons auprès de notre clientèle pour ce contretemps.

5589